PLAN D'INVESTISSEMENT MUNICIPAL (PIM) DE CABARET

Version provisoire

COMMUNE DE CABARET

Plan d'investissement municipal (PIM)

Version provisoire

Décembre 2011

République d'Haïti
Département de l'Ouest
Commune de Cabaret

Table des matières

Liste des tableaux . . . iii
Liste des cartes . . . iv
Liste des photos . . . iv
Liste des sigles et abréviations . . . v
Le mot du maire . . . vii
1. Introduction . . . 1
1.1 Définition et importance du PIM 2012-2017 de Cabaret . . . 1
1.2 Le PIM 2012-2017, la mobilisation fiscale et le budget communal annuel . . . 1
1.3 Le PIM, le Plan de développement communal (PDC) et le Schéma d'aménagement communal . . . 2
1.4 Objectifs et orientation stratégique du PIM 2012-2017 . . . 3
1.5 Grandes étapes de l'élaboration du PIM . . . 4
1.6 Limite et structure du PIM . . . 5
2. Présentation de la commune de Cabaret . . . 7
2.1 Localisation, découpage, limites et caractéristiques géographiques . . . 7
2.2 Population, densité (les données démographiques et sociales) . . . 7
2.3 La situation socio-économique de la commune . . . 8
2.4 Les opportunités et les menaces . . . 10
2.5 Autres caractéristiques . . . 11
3. Présentation de la situation financière présente et future de la commune . . . 14
4. Présentation sommaire du processus participatif et de la liste complète des projets retenus . . . 15
5. Présentation des 14 projets retenus . . . 18
5.1 Domaine économique . . . 19
5.1.1 Projet de construction d'un marché dans la ville de Cabaret . . . 19
5.1.2 Projet de construction d'un marché à Titanyen . . . 20
5.2 Domaine de l'environnement . . . 22
5.2.1 Protection des sous-bassins versants surplombant les rivières de Bretelle et de Torcelle dans la 4e section communale de Cabaret . . . 22
5.2.2 Gestion des déchets solides dans les zones urbanisées et le centre ville . . . 24
5.3 Domaine de l'urbanisme . . . 25
5.3.1 Création d'une gare routière dans la commune de Cabaret . . . 25
5.3.2 Renforcement du système électrique au moyen de lampadaires à énergie solaire pour les quatre sections communales de Cabaret . . . 26
5.3.3 Pavage en adoquins des rues du centre-ville de Cabaret . . . 28
5.4 Domaine de la santé et de l'assainissement . . . 29
5.4.1 Renforcement du centre de santé de Cabaret . . . 29
5.4.2 Rendre opérationnel le dispensaire de Cazale . . . 31
5.4.3 Étude pour l'extension du réseau d'adduction d'eau de Cabaret . . . 33
5.5 Domaine des infrastructures . . . 34
5.5.1 Réhabilitation du réseau routier de la Commune de Cabaret . . . 34
5.5.2 Reconstruction du pont Sophi sur la route reliant Cazale au centre ville de Cabaret . . . 36
5.5.3 Création d'un centre communautaire pouvant aussi servir d'abri provisoire à Cabaret . . . 37
5.5.4 Création d'un centre de formation professionnelle et technique à Cabaret (CFPT) . . . 39
6. Présentation et analyse sommaire de l'état des services . . . 41
6.1 Les services administratifs et services techniques communaux . . . 41

6.2 Présentation de la situation actuelle des directions et services de la mairie de Cabaret 45
6.3 Mesures à adopter pour l'exécution et la gestion des projets 47
7. Nature des interventions prioritaires, stratégies et estimation financière du PIM, et programmation annuelle. 49
7.1 Nature des interventions et estimation financière globale du PIM 49
7.2 Stratégies de financement 51
7.3 Programmation pluriannuelle 51
8. Conclusion. 58
9. Annexes 59

Liste des tableaux

Tableau 1 - Les grandes étapes de l'élaboration du PIM 4
Tableau 2 - Prévisions des recettes fiscales de la mairie de Cabaret sur les 5 prochaines années 14
Tableau 3 - Idées de projets proposées par la population. 17
Tableau 4 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de construction d'un marché dans la ville de Cabaret 20
Tableau 5 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de construction d'un marché à Titanyen . . . 21
Tableau 6 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de protection des sous-bassins versants . . . 23
Tableau 7 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de gestion de déchets solides dans les zones urbanisées et le centre ville de Cabaret 24
Tableau 8 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de création d'une gare routière dans la ville de Cabaret 26
Tableau 9 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de renforcement du système électrique au moyen de lampadaires à énergie solaire pour les quatre sections communales de Cabaret 27
Tableau 10 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de pavage en adoquins d'environ 3 km de rues dans le centre ville de Cabaret 28
Tableau 11 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de renforcement du centre de santé 30
Tableau 12 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de rendre opérationnel le dispensaire de Cazale 32
Tableau 13 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de réhabilitation du réseau routier de la commune de Cabaret 35
Tableau 14 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de reconstruction du pont Sophi sur la route reliant Cazale au centre ville de Cabaret. 36
Tableau 15 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de création d'un centre communautaire pouvant aussi servir d'abri provisoire à Cabaret 38
Tableau 16 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de création d'un centre de formation professionnelle et technique à Cabaret (CFPT) 40
Tableau 17 - Correspondance entre les directions et services municipaux réels ou virtuels, et les projets du PIM 44
Tableau 18 - Effectif et affectation des employés 45
Tableau 19 - Nature des interventions et estimation financière globale du PIM préliminaire 50
Tableau 20 - Programmation annuelle du financement des projets 52
Tableau 21 - Répartition des coûts des projets suivant les sources de financement par année 57

Liste des cartes

Carte 1 - Limites administratives de la commune de Cabaret. 6
Carte 2 - Risque d'inondation de la commune de Cabaret 11
Carte 3 - Risque d'érosion de la commune de Cabaret. 12
Carte 4 - Potentialité du sol de la commune de Cabaret 13

Liste des photos

Photo 1 - Réunion informative 5
Photo 2 - Une école de la commune 8
Photo 3 - Un lieu pour s'amuser 9
Photo 4 - Atelier de travail pour les idées de projets. 15
Photo 5 - Intervention d'un participant 16
Photo 6 - Marché de Cabaret 19
Photo 7 - Marchandes dans la rue 21
Photo 8 - Protection de la berge des rivières Bretelle et Torcelle. 22
Photo 9 - Déchets dans les rues 24
Photo 10 - Gare routière à Cabaret 25
Photo 11 - Route du centre ville 28
Photo 12 - Centre de santé de Cabaret 30
Photo 13 - Le mauvais état des routes cause souvent des accidents 34
Photo 14 - Route d'accès d'une section communale 35
Photo 15 - Le pont Sophi 36
Photo 16 - Début de construction des dortoirs d'une école professionnelle 39
Photo 17 - Lot d'équipements du service de protection civile 46
Photo 18 - Reprofilage des rivières Bretelle et Torcelle. 53
Photo 19 - Un trou dans la route du centre ville 55

Liste des sigles et abréviations

ASEC	Assemblée des sections communales
BID	Banque interaméricaine de développement
BM	Banque mondiale
CASEC	Conseil d'administration des sections communales
CNE	Centre national des équipements
CRS	Catholic Relief Services
DINEPA	Direction nationale d'eau potable et d'assainissement
DV	Délégué de ville
EDH	Électricité d'Haïti
FAES	Fonds d'assistance économique et sociale
FGDCT	Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales
FOKAL	Fondation connaissance et liberté
GRIDE	Groupe de recherche et d'interventions en développement et en éducation
HRI	Haitian Recovery Initiative
IHSI	Institut haïtien de statistique et d'informatique
LOKAL	Limyè ak Òganizasyon pou Kolektivite yo ale Lwen
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural
MDE	Ministère de l'Environnement
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales
MINUSTAH	Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti
MSPP	Ministère de la Santé publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications
OIM	Organisation internationale de la migration
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OPS	Opérateur prestataire de services
OSC	Organisation de la société civile
PDC	Plan de développement communal
PIM	Plan d'investissement municipal
PNH	Police nationale d'Haïti
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SWOT	*Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats*
USAID	United States Agency for International Development

Le mot du maire

Le conseil communal de Cabaret, dans le souci de la promotion du bien-être de la communauté, a procédé durant les mois de septembre et d'octobre 2011 à l'élaboration d'un Plan d'investissement municipal (PIM) avec la participation des élus locaux, des organisations de base, de la société civile, du secteur des affaires, du secteur religieux et de toutes les forces vives de la commune. Cette démarche rentre dans le cadre de la décentralisation et la participation citoyenne au développement de la commune.

Ce travail, qui a reçu le support financier de l'USAID-LOKAL et l'appui technique du Consortium Intell Consult, a permis d'élaborer quatorze fiches de projets avec la participation des membres de la communauté, sur les vingt-deux besoins jugés les plus prioritaires, eux-mêmes sélectionnés parmi plus d'une soixantaine identifiés par les participants à l'atelier d'identification et de hiérarchisation des idées de projet.

Ce travail s'harmonise bien avec divers projets réalisés par la Mairie durant les quatre dernières années.

Le présent document de Plan d'investissement municipal (PIM) se veut être un cadre de référence pour aider les autorités locales à porter leurs efforts vers les interventions qui permettent d'améliorer le milieu et l'offre des services publics aux citoyens et citoyennes de la commune.

Enfin, nos remerciements vont à ceux et celles qui nous ont aidés à réaliser ce grand travail.

Vive la commune de Cabaret, prospère et épanouie.

Pour le Conseil :

Joseph Wills Thomas
maire titulaire

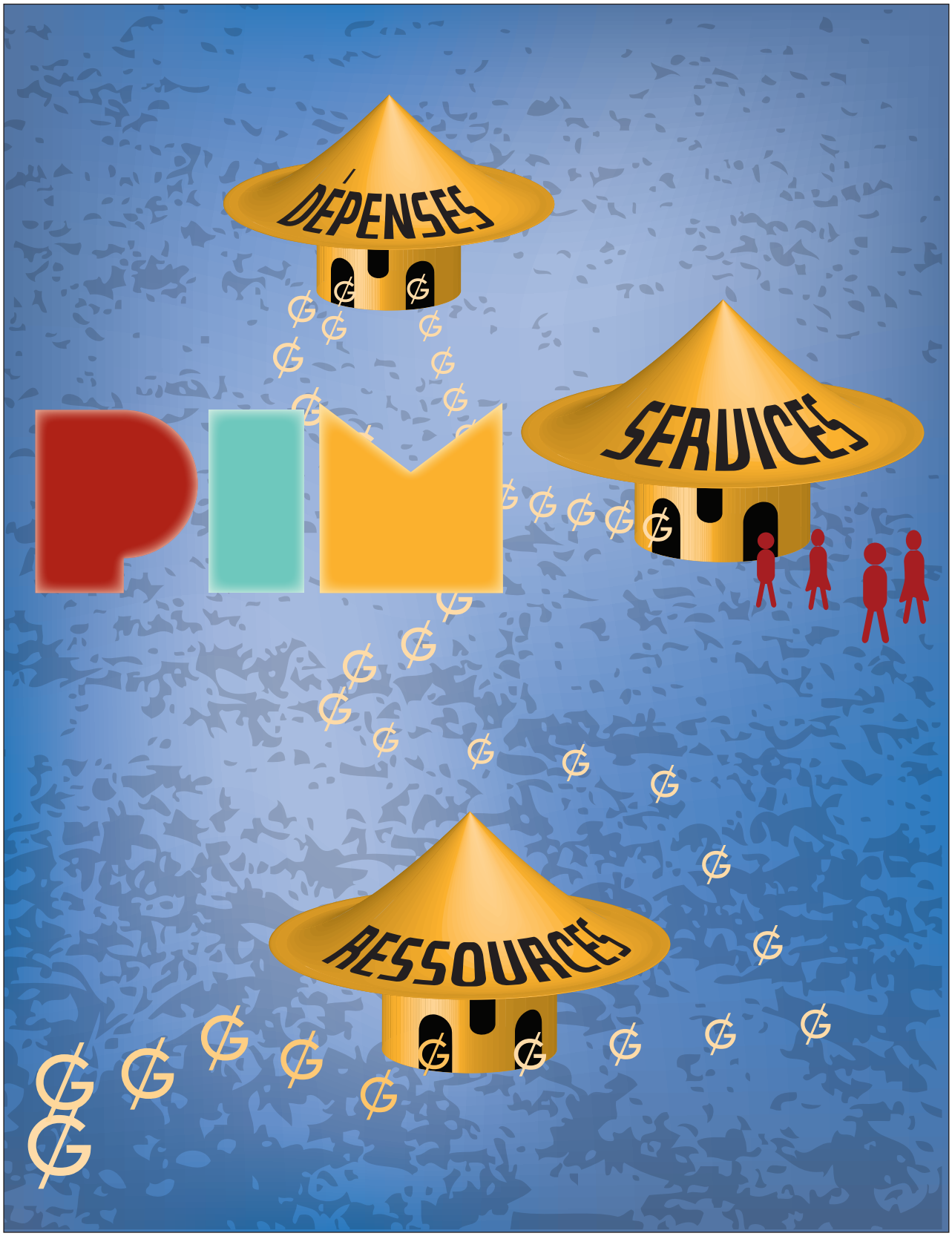
DÉPENSES
SERVICES
RESSOURCES

1. Introduction

1.1 Définition et importance du PIM 2012-2017 de Cabaret

Le Plan d'investissement municipal (PIM) est le fruit d'un exercice de planification participative entre les autorités locales et les représentants des secteurs de la société civile. Ce mécanisme participatif multisectoriel lui confère une représentativité certaine et engage toutes les composantes de la société à identifier des interventions qui inciteront les autorités locales à porter leurs efforts vers les actions qui permettent d'améliorer le milieu et l'offre des services publics aux citoyens et aux citoyennes de leur commune.

L'élaboration de ce plan aboutit à un programme d'actions dans le domaine des services publics liés aux compétences de la mairie. Cet outil de planification à caractère communautaire, social et financier est un cadre de référence pour la mise en œuvre d'actions à travers des projets prioritaires pour la commune, la population, les entrepreneurs locaux et les organisations de la société civile (OSC). Ainsi est-il devenu un guide devant orienter le conseil municipal pour les investissements à court, à moyen et à long terme en tenant compte d'abord des recettes communales, ensuite des subventions de l'administration centrale et enfin d'autres sources de financement.

Ce plan permettra à la mairie de mieux établir et vulgariser sa vision pour la commune et la partager avec les différents secteurs de la communauté, l'État central, les bailleurs de fonds, les agences internationales et autres institutions de développement. Il lui facilitera la réalisation des objectifs fixés dans le cadre d'un développement durable à travers un gouvernement local travaillant à la transformation des réalités du milieu, s'adonnant au service de la communauté, se consacrant au bien-être de la population et aussi de mieux justifier le grand effort de mobilisation fiscale sollicité des contribuables.

1.2 Le PIM 2012-2017, la mobilisation fiscale et le budget communal annuel

Le PIM est comme un carrefour engageant la municipalité et les contribuables sur la double voie de la mobilisation fiscale et des investissements publics pour l'amélioration de l'offre des services menant au changement et au développement. C'est un couloir privilégié de vulgarisation de la volonté d'actions de la mairie et un outil stratégique pour optimiser les résultats attendus de sa démarche de mobilisation fiscale. En effet, depuis septembre 2011, la mairie a initié le processus de mobilisation fiscale au niveau de la commune. Il est prévu, entre autres résultats de cette mobilisation, de collecter des fonds progressant de 24 à 50 millions de gourdes de la première à la 4e année.

Les investissements prioritaires issus du Plan d'investissement municipal et financés en partie par les recettes publiques, en plus d'améliorer le cadre physique de vie et de faciliter l'accès à des services publics de proximité, contribueront à l'édification d'infrastructures économiques et inciteront d'autres formes d'investissements producteurs de richesse et d'emplois qui doivent augmenter substantiellement le volume des affaires des entrepreneurs et, par la suite, élargir l'assiette fiscale.

Le PIM est donc un document incitatif qui indique, comme corollaire, aux administrés pourquoi contribuer.

Toutefois, le présent document couvre quatorze des vingt-deux interventions que les ateliers participatifs ont classées comme étant prioritaires. Les quatorze ont été mis en exergue sur la base des considérations suivantes :

- la mairie veut programmer des actions pour lesquelles elle a une certaine garantie de mobiliser les fonds requis ;
- les recettes réelles de la mairie au cours de l'exercice fiscal 2010-2011 s'élevèrent à neuf millions de gourdes environ. Les recettes programmées pour les exercices fiscaux 2012-2017 ne sont que des prévisions que la réalité devra confirmer ;
- les bailleurs sollicités pour cofinancer des projets ont besoin d'un délai pour programmer leur participation ;
- il est aussi plus prudent de commencer avec un nombre réduit de projets, d'initier l'administration communale et la communauté à une dynamique nouvelle et d'évaluer cette première étape avant de penser à augmenter le champ d'intervention.

1.3 Le PIM, le Plan de développement communal (PDC) et le Schéma d'aménagement communal

Le Plan d'investissement municipal (PIM), le Plan de développement communal (PDC) et le Schéma d'aménagement de la commune se rejoignent sur l'espace géographique de leurs interventions et font appel à la même méthodologie participative impliquant les autorités locales et la société civile dans une approche technico-sociale. L'ensemble de ces outils réfèrent à une vision de développement de la commune s'inspirant des besoins exprimés collectivement par les différents secteurs et des opportunités à saisir dans ce contexte de plaidoirie pour le développement et le progrès.

Néanmoins, le Plan d'investissement municipal (PIM) inscrit les dépenses d'investissement de la commune dans un cadre quinquennal ou décennal, tandis que le Plan de développement communal (PDC) repose en général ses investissements sur une période de 25 ans. Par ailleurs, le PIM prend ses assises sur les investissements publics relevant de la compétence de la mairie en se basant d'abord sur les prévisions de recettes internes à obtenir à la faveur d'un processus de mobilisation fiscale qui doit amener à l'obtention d'une masse critique de recettes, ensuite sur les subventions de l'administration centrale et enfin sur la recherche de fonds externes à mobiliser pour le cofinancement de dépenses d'investissements infrastructurelles. Par contre, le Plan de développement communal (PDC) vise tant les investissements publics que les investissements communautaires et privés, ces derniers portant sur la production de biens et services marchands dans une perspective de croissance économique en ignorant l'effort fiscal à effectuer par la communauté en vue de la prise en charge de certains services publics relevant de la compétence des collectivités territoriales.

Néanmoins, que ce soit pour le PIM ou le PDC, les exigences du schéma d'aménagement doivent être prises en compte en vue d'une bonne répartition spatiale des activités et la garantie d'une politique cohérente de rénovation communale dans la perspective d'une croissance économique et de sécurité de la population. Par conséquent, il serait idéal que le PIM soit inscrit dans un schéma d'aménagement communal. Voilà pourquoi, même si cet outil n'existe pas, il est nécessaire que la préoccupation de la pertinence territoriale soit présente dans la localisation des infrastructures et services publics du PIM.

1.4 Objectifs et orientation stratégique du PIM 2012-2017

Le PIM 2012-2017 est réalisé dans une situation de grande déficience des services sociaux de base et dans un contexte de l'établissement d'un nouveau gouvernement axant ses programmes sur une politique de « cinq E », à savoir, l'emploi, l'État de droit, l'énergie, l'environnement et notamment l'éducation. C'est aussi une période où les gens restent très préoccupés par les risques environnementaux suite aux dégâts causés par les inondations de 2008, le séisme de 2010, ainsi que par la prévalence du choléra et le fort taux de mortalité dû à cette maladie.

Ce contexte explique en partie, sans doute, pourquoi le PIM 2012-2017 embrasse des thèmes aussi variés que la formation professionnelle, la reconstruction d'un pont, la réhabilitation de routes, l'amélioration de l'environnement physique (comme la protection de sous-bassins versants, le reboisement, la correction de rivières, le traitement de ravines, l'éclairage, la gestion des déchets), l'accès aux soins de santé et à l'eau potable, le sport et les loisirs (dans le cadre de la création d'un centre communautaire…), avec un accent particulier sur les infrastructures économiques comme l'implantation de deux marchés, sans oublier une approche rénovatrice de création d'une gare routière.

Les orientations stratégiques du PIM sont d'abord les vecteurs de croissance, à savoir, la modernisation des infrastructures (marchés et pont) et l'innovation (gare routière) ; ensuite le développement humain (éducation, santé, jeunesse, eau et assainissement) l'urbanisme (énergie, embellissement de la ville) et l'environnement.

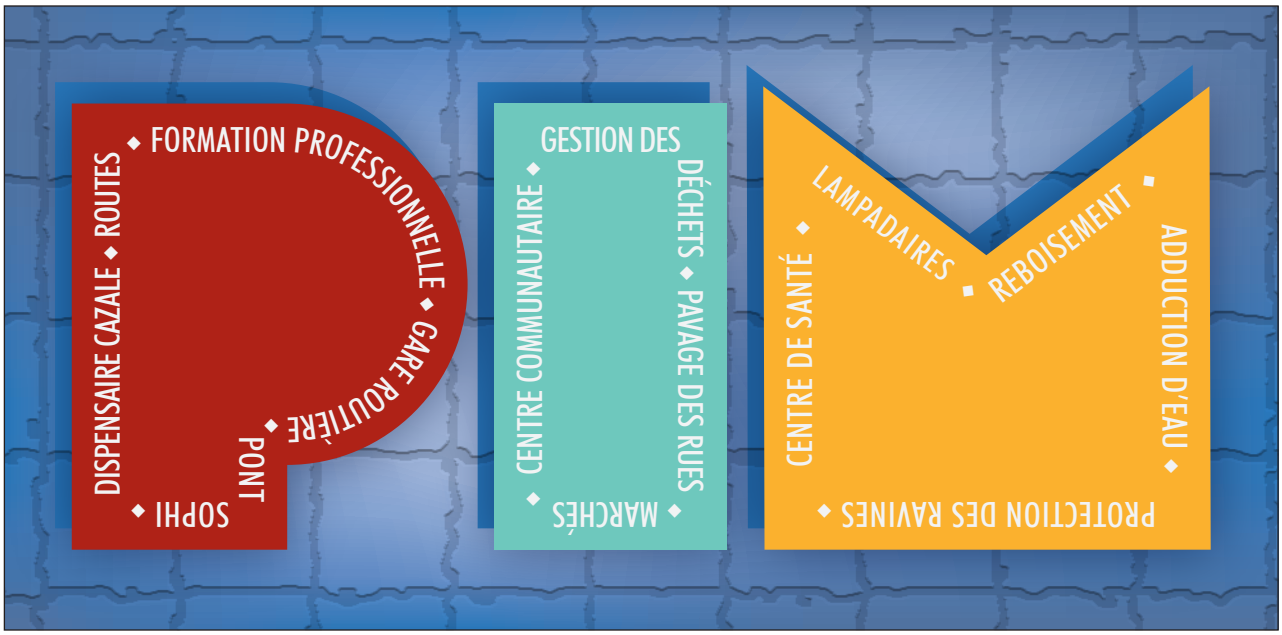

1.5 Grandes étapes de l'élaboration du PIM

Le processus de planification participative a été réalisé en trois étapes. La première étape s'est déroulée en deux phases en vue de planifier le montage du PIM proprement dit. Au cours de la deuxième étape, quatre ateliers ont été réalisés en vue de collecter des informations nécessaires à l'élaboration des fiches de projet. Les quatre phases de cette étape ont permis successivement d'identifier et de hiérarchiser d'abord les idées de projet, de constituer, ensuite, cinq comités techniques mixtes et les former à élaborer des projets, et enfin d'élaborer des fiches de projet. La dernière étape a permis de diagnostiquer les services administratifs et techniques de la mairie. Les détails sur ces différentes étapes sont fournis dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 - Les grandes étapes de l'élaboration du PIM

Étapes	Phases	Date	Acteurs présents	Effectif
Étape I : Rencontres d'information	**Phase I :** Rencontre d'information avec le conseil municipal	28/09/11	Conseil municipal, directeur général et comptable de la mairie	7
	Phase II : Rencontre d'information élargie	05/10/11	Élus locaux, institutions de la commune, services déconcentrés de l'État, organisations de la société civile	67
Étape II : Montage du PIM	**Phase I :** Identification des idées de projet	11/10/11	Élus locaux, institutions de la commune, services déconcentrés de l'État, organisations de la société civile	94
	Phase II : Formation en élaboration de projet	17/10/11	Comités techniques mixtes : élus locaux, institutions de la commune, services déconcentrés de l'État, organisations de la société civile	41
	Phase III : Élaboration des fiches de projet.	18/10/11		38
		19/10/11		36
	Phase IV : Restitution et consultations publiques	4/11/11	Cadres de la mairie	52
Étape III : Diagnostic et évaluation des besoins en renforcement des services municipaux		28/10/11	Cadres de la mairie	6

Photo 1 - Réunion informative

1.6 Limite et structure du PIM

Le PIM n'a ni l'ambition de remplacer le PDC, le Schéma d'aménagement communal ou le plan d'urbanisme, ni de porter les acteurs à en faire l'économie. Au contraire, il est vivement recommandé que ces outils complémentaires voient aussi le jour. Cependant, il est clair pour tous les acteurs, tant les élus que la société civile ayant pris part à l'élaboration du PIM, qu'il y a des besoins si pressants et si fondamentaux que, quelque soit le moment de la planification (avant ou après le Schéma d'aménagement ou le PDC), et voire quelque soit la vision du conseil municipal en place, ces besoins ressortiraient comme les priorités de premier degré. C'est en cela que réside la force et le bien fondé du PIM.

De plus, comme il a été déjà signalé, cette version ne traite de manière systématique qu'une partie des actions identifiées par les acteurs, soit 14 interventions sur un total de 22 priorisées dans une liste de 67 identifiées dans les domaines de l'économie, de l'environnement, des infrastructures, de l'urbanisme, de la santé et de l'assainissement. Ensuite, l'élaboration des 8 autres fiches de projet se fera dans un délai de 12 à 18 mois pour compléter ce PIM provisoire et aboutir au PIM définitif.

Dans les six chapitres qui suivent, sont présentés : la monographie de la commune de Cabaret, la situation financière présente et future de la commune, un sommaire du processus participatif et de la liste complète des projets retenus, les 14 fiches de projet, l'analyse sommaire de l'état de l'administration communale, et la programmation des projets du PIM provisoire.

Carte 1 - Limites administratives de la commune de Cabaret

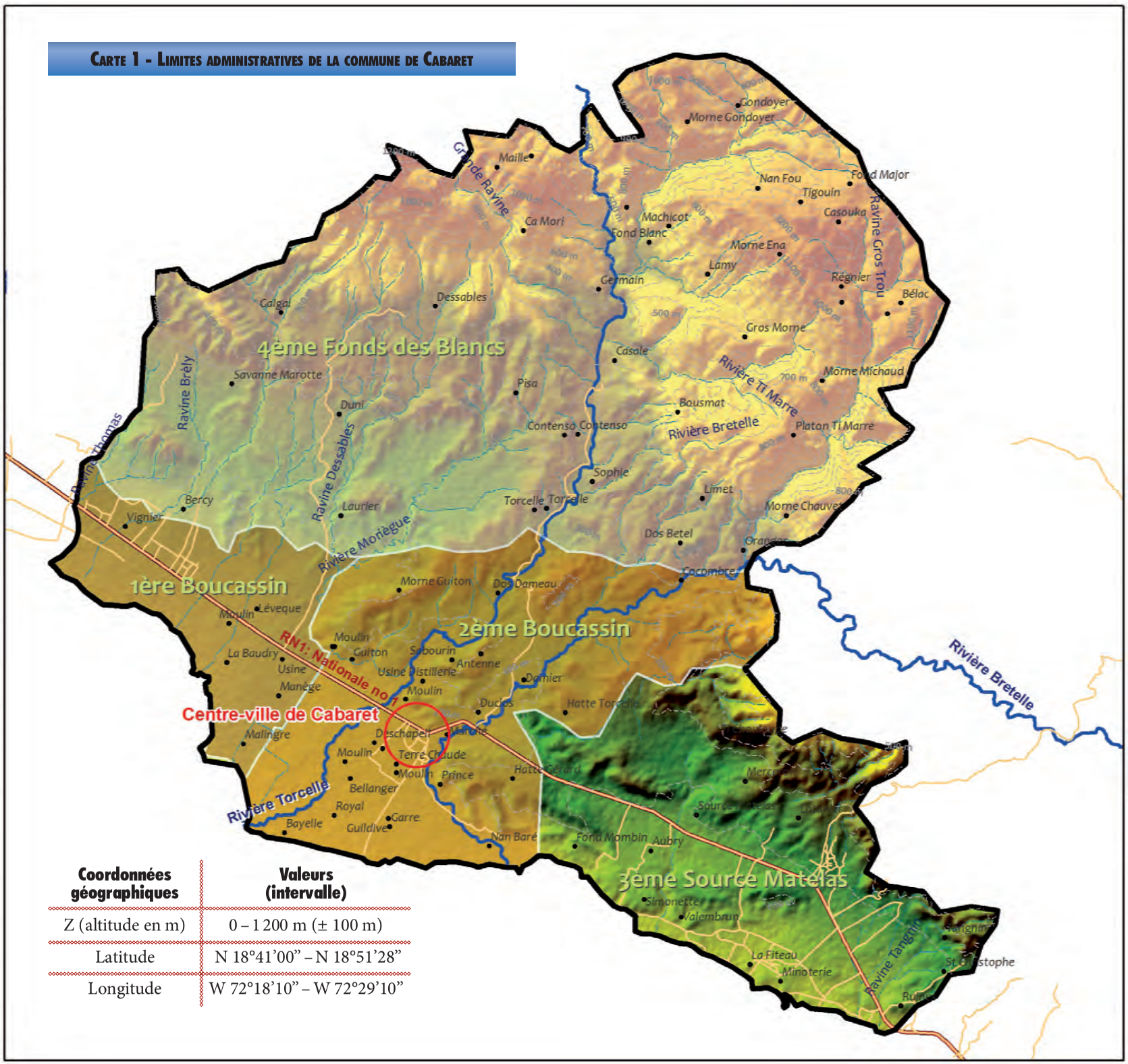

Coordonnées géographiques	Valeurs (intervalle)
Z (altitude en m)	0 – 1 200 m (± 100 m)
Latitude	N 18°41'00" – N 18°51'28"
Longitude	W 72°18'10" – W 72°29'10"

République d'Haïti

Département de l'Ouest

LIMITE ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE DE CABARET

1:100,000

0 1 2 4

Kilomètres

LÉGENDE

- Lieux-dits

Routes

- Autres routes
- Nationale
- Departementale
- Tertiaire
- Rivières principales Cabaret
- Rivières secondaires Cabaret
- Commune Cabaret
- Sections communales Cabaret

Localisation de la Commune de Cabaret en Haïti

2. Présentation de la commune de Cabaret

2.1 Localisation, découpage, limites et caractéristiques géographiques[1]

Sur le plan administratif Cabaret est l'une des 20 communes du département de l'Ouest. Elle relève de l'arrondissement de l'Arcahaie. Elle est située à 35 km de Port-au-Prince. Elle est élevée au rang de commune le 21 juin 1933 sous le gouvernement de Sténo Vincent et constitue la porte d'entrée de la côte des Arcadins. Elle mesure 204,89 km² et elle est subdivisée en 4 sections communales. Elle a au moins 30 localités et 38 habitations.

Le centre ville, construit par l'État haïtien vers les années 60 était une ville moderne bien tracée, respectant les normes d'urbanisme. Même dans les périodes pluvieuses, on pouvait circuler normalement dans les rues. Cependant, à partir des années 80, l'instabilité politique a eu des impacts considérables sur la commune de Cabaret, plus particulièrement le centre ville dont le visage d'antan a été considérablement changé par l'apparition d'une série de constructions anarchiques.

La commune de Cabaret est bornée au nord par les communes de l'Arcahaie et de Saut-d'eau ; au sud par le Golfe de la Gonâve ; à l'est par les communes de la Croix-des-Bouquets et de Saut-d'eau ; et à l'ouest par la commune de l'Arcahaie et le Golfe de la Gonâve.

La commune est côtière, le relief de la partie urbaine de la commune est la plaine et celui de la partie rurale est le morne. Elle jouit d'un climat tropical. Cependant, la 4e section communale, Fonds des Blancs, jouit d'un frais climat.

1 IHSI. Inventaire des ressources et des potentialités des communes d'Haïti. Généralités, 2007.

2.2 Population, densité (les données démographiques et sociales)

La population communale habite un territoire de 204,89 km², pour une population d'à peu près 70 997 habitants, ce qui donne une densité de 346 habitants par kilomètre carré, repartie à la fois en milieu rural et urbain. La ville de Cabaret compte 4 511 habitants.

Aires des sections communales de Cabaret

Sections	Aires (km²)
1e section Boucassin	15,00
2e section Boucassin	40,46
3e section Source Matelas	36,21
4e section Fonds des Blancs	113,22
Total	**204,89**

Population commune de Cabaret	Milieu de résidence	
Total (habitants)	Urbain	Rural
70 997	15 619	55 378

Source : Estimations réalisées par la direction des Statistiques démographiques et sociales, IHSI, 2010

Près de 78 % de cette population vivent en milieu rural. Un peu plus de la moitié (51,7 %) de la population de la commune était constituée de femmes. Le déficit d'hommes est beaucoup plus prononcé en milieu urbain (86 hommes pour 100 femmes) qu'en milieu rural (95 hommes pour 100 femmes). La répartition de la population de la commune de Cabaret présente la structure suivante : les personnes âgées

de moins de 15 ans représentent 38,4 %, celles de 15-64 ans 56,8 % et les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 4,8 %.

La commune de Cabaret n'a pas été épargnée par le tremblement de terre qui a dévasté les différentes localités et brisé les infrastructures locales. On a enregistré 72 morts, 13 disparus et 2 566 blessés. Plus de 3 500 maisons ont été détruites et près de 10 000 endommagées. Un nombre de 183 institutions privées et publiques ont été endommagées ou détruites à travers les quatre sections communales. Malgré ces dégâts, la commune a accueilli plus de 2 000 personnes provenant de la région métropolitaine de Port-au-Prince durement frappée par le séisme.

2.3 La situation socio-économique de la commune

Le Ministère de l'Éducation nationale n'est pas représenté dans la commune. Cependant, un bureau d'inspection scolaire situé dans la commune avoisinante, Arcahaie, veille au bon fonctionnement des établissements de la commune de Cabaret. Les services éducatifs sont assurés par 115 établissements scolaires répartis en 8 écoles préscolaires, 83 écoles primaires et 24 écoles secondaires. Plus de trois quarts des établissements scolaires inventoriés dans la commune sont localisés en milieu rural et la majorité d'entre eux sont des établissements privés.

En ce qui concerne les infrastructures sanitaires, près de 18 établissements sanitaires dont un hôpital, 5 cliniques, 9 centres de santé avec lits et 3 centres de santé sans lits ont été inventoriés dans la commune. 14 de ces établissements sont privés, l'un d'entre eux est du secteur public et les 3 autres sont de type communautaire. Le personnel de ces établissements sanitaires est composé de 13 médecins, 3 dentistes, 18 infirmières, de 31 auxiliaires, 6 matrones certifiées, 9 techniciens et un radiologue.

Photo 2 - Une école de la commune

À noter que dans ce secteur, un hôpital vient d'être aménagé par la mairie à Bercy, mais il ne fonctionne pas encore faute de matériels, de personnels et de moyens financiers. Par ailleurs, le dispensaire de Cazale, construit et équipé depuis les années 80, n'a jamais fonctionné jusqu'à nos jours.

Au moment de l'inventaire, 73 églises ou temples[2] ont été répertoriés dans la commune de Cabaret. La confession Église de Dieu a le plus grand nombre d'églises ou temples (15) dans la commune. Viennent ensuite les confessions : baptiste (8), chrétienne (6) et Corps de Christ (6).

2 Les chapelles pour la confession catholique, les stations (chapelles) pour les baptistes et autres, les écoles du Sabbat et les groupes organisés pour les adventistes ont été inventoriés comme temples ou églises.

Photo 3 - Un lieu pour s'amuser

Au moment de l'inventaire, près de 32 sources et 5 rivières[3] ont été répertoriées dans la commune. On y retrouvait également, 20 puits artésiens, 25 fontaines publiques, 210 puits ordinaires et 16 pompes à bras.

Certaines localités de la commune sont électrifiées. Elles reçoivent de l'Électricité d'Haïti (EDH) 27 heures d'électricité en moyenne par semaine. Les services téléphoniques sont assurés par la NATCOM et par 3 centres d'appel privés. Les services postaux et les services d'assainissement sont aussi présents dans la commune. La commune de Cabaret a également une station de radio.

En termes d'infrastructures économiques et financières, 3 hôtels, 2 pensions, 3 centres d'accueil, une succursale de banque commerciale, 3 caisses populaires, une coopérative de commercialisation, 10 banques de borlette, 169 guérites, 20 maisons d'affaires et 3 maisons de transfert ou bureau de change ont été inventoriés dans la commune de Cabaret.

Pour les infrastructures administratives et judiciaires répertoriées, on trouve un hôtel de ville (mairie), un commissariat de police, deux tribunaux de paix et un bureau d'état civil dans la commune.

Les principales activités économiques sont le commerce et l'agriculture. Environ 148 établissements commerciaux ont été inventoriés dans la commune dont la plupart sont concentrés dans le centre ville. Les établissements commerciaux les plus fréquents sont les petites boutiques (76). Viennent ensuite les dépôts (19) de différents types, les provisions alimentaires (15) et les matériaux de construction (11). Plusieurs établissements de services sont également implantés dans la zone; on y retrouve 4 établissements mortuaires, 9 studios de photographie, 4 *dry & press*, 9 cybercafés. Près de 8 entreprises industrielles installées toutes en milieu rural ont été inventoriées dans la commune.

Pour se divertir et s'amuser, les cabarétiens ont une bibliothèque, une salle de théâtre, 3 salles de cinéma[4], 6 places publiques, 10 *night-clubs*, 12 gaguères. Le football et le basket-ball sont les deux sports pratiqués dans la commune. On y trouve également 45 lieux et temples vaudou.

3 Une même rivière parfois peut être inventoriée plusieurs fois, soit par rapport aux différents noms qu'on lui attribue en passant dans une zone (dans une même section communale ou dans le même milieu à l'intérieur d'une commune), soit par rapport à ses différents embranchements.

4 Les salles de cinéma correspondent en général à des salles de projection ou des salles de vidéo projection. Suite aux informations obtenues à partir des opérations de l'inventaire, dans la grande majorité des communes, il a été constaté que des salles de théâtre, des auditoriums de bibliothèque, des pièces ou des espaces munis d'une télévision, d'un appareil vidéo ou d'un projecteur, peuvent servir comme salles de cinéma.

2.4 Les opportunités et les menaces

Une analyse SWOT (*Strength, Weaknesses, Opportunities and Threats*) sur la situation a permis d'identifier quelques opportunités et menaces par rapport à l'environnement global ainsi que des forces et faiblesses du milieu interne de la commune.

OPPORTUNITÉS

- La proximité de la commune de Cabaret à l'agglomération de Port-au-Prince, le plus grand bassin de consommateurs du pays ;
- la rectitude de la trame urbaine de Cabaret (trame viaire plus ou moins régulière favorisant une extension organisée de la ville sur deux axes :
  1) axe nord-sud (les deux directions),
  2) axe ouest-est (vers les montagnes de l'Est) ;
- la disponibilité de la commune à accueillir sans trop grand effort des opérations urbanistiques en matière d'aménagement du territoire.

MENACES

- Le phénomène de bidonvilisation occasionné par la multiplication des petites propriétés ;
- le relief montagneux et très accidenté de la commune qui rend ses sections communales isolées ;
- la fragilité et la vulnérabilité de la commune par rapport aux catastrophes naturelles. En effet, au cours des mois d'août et de septembre 2008, les cyclones Hanna et Ike ont occasionné des dégâts importants à Cabaret et ceci à un niveau très élevé qui peut être catégorisé de catastrophe : 71 morts, 20 disparus, 410 maisons détruites, 1250 ha de terres plantées en banane, maïs, manioc, petit mil et pois congo détruites, 2900 m de canaux détruits et 3200 m de canaux sédimentés/ensablés au niveau des rivières Bretelle et Torcelle, etc.

ATOUTS

- ✓ L'existence de propriétés appartenant à l'État haïtien dans des zones appropriées à la construction de marchés, d'abattoirs publics et de gares routières ;
- ✓ la beauté naturelle de Cabaret, en particulier, son littoral, le lac de Latanier et le site de Cazale ;
- ✓ l'existence d'un service de voirie d'environ quarante personnes au niveau de la commune ;
- ✓ l'expérience de coopération de la mairie avec des bailleurs de fonds internationaux, des institutions de la commune et l'État haïtien dans la construction de routes.

CONTRAINTES

- L'insuffisance de ressources humaines qualifiées au niveau de la mairie dans le domaine de compétences de construction de logements, de marchés et de gares routières ;
- le manque de matériels et d'équipements pour la construction et les interventions sur les marchés, les abattoirs, les questions de lotissement et le service d'urbanisme en général ;
- le manque réel en matière de rationnement électrique et la vétusté du réseau hydraulique.

Pour le plein développement de la commune, il faudra trouver les moyens et une bonne stratégie pour profiter de ces opportunités et valoriser ces atouts, tout en contournant ces menaces et en levant ces contraintes.

2.5 Autres caractéristiques

La commune est située dans une zone qui reçoit entre 800 et 1800 millimètres de pluie en moyenne par an, de la zone côtière jusque dans les hauteurs.

La commune est située dans une zone de faible pente (0–30 %) où le risque d'érosion est variable, du niveau quasi nul pour la zone côtière au niveau très grave dans la partie nord de la commune. Les potentialités du sol, aussi, sont variables et disparates.

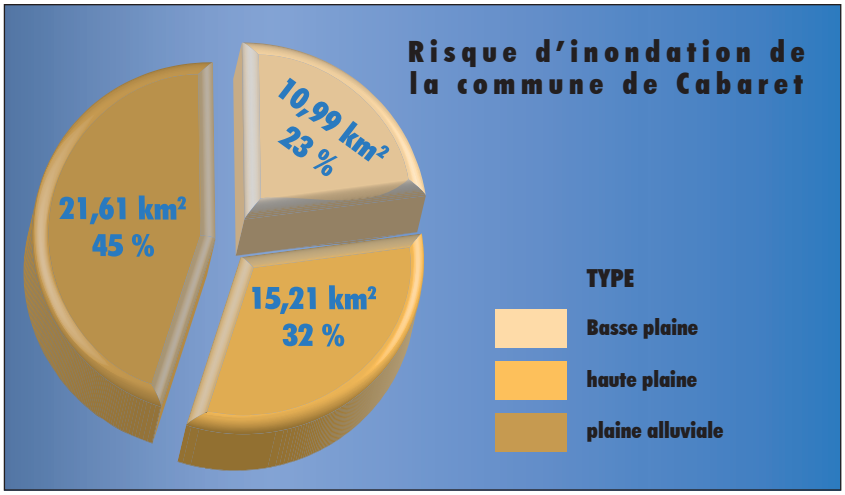

Carte 2 - Risque d'inondation de la commune de Cabaret

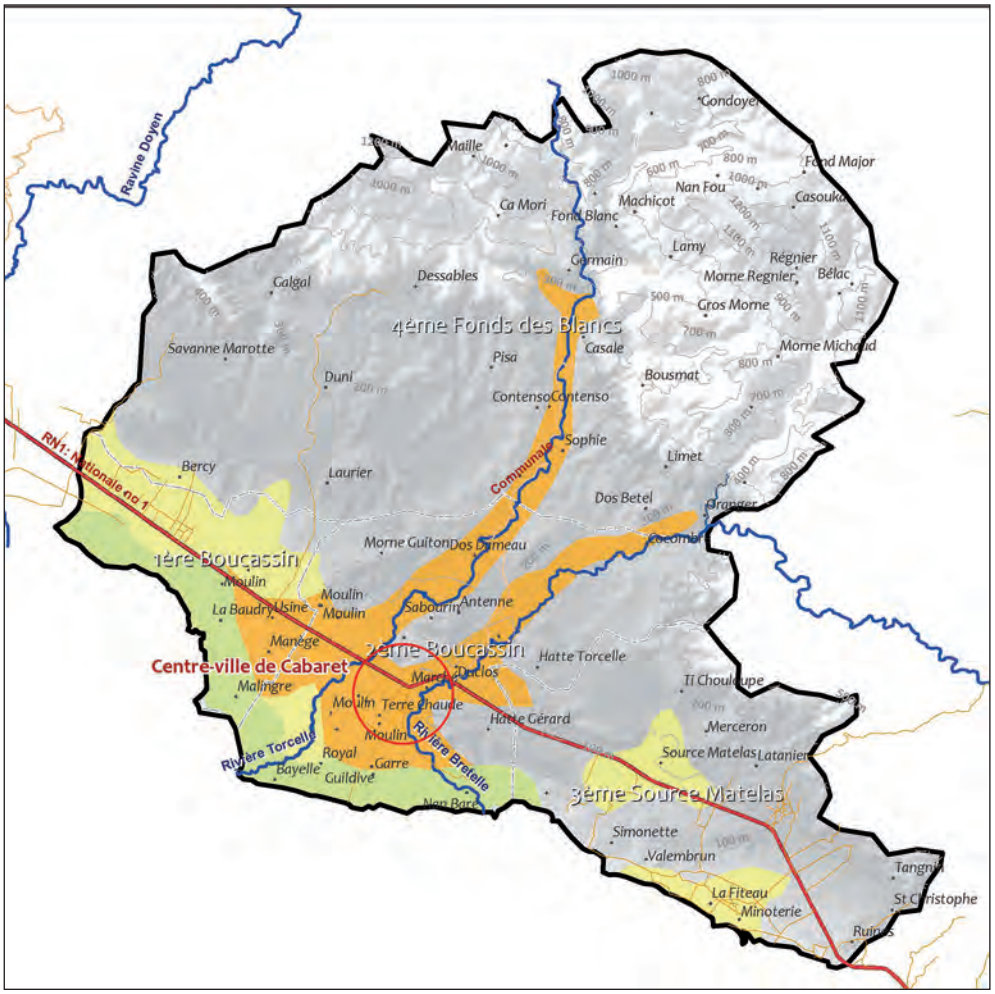

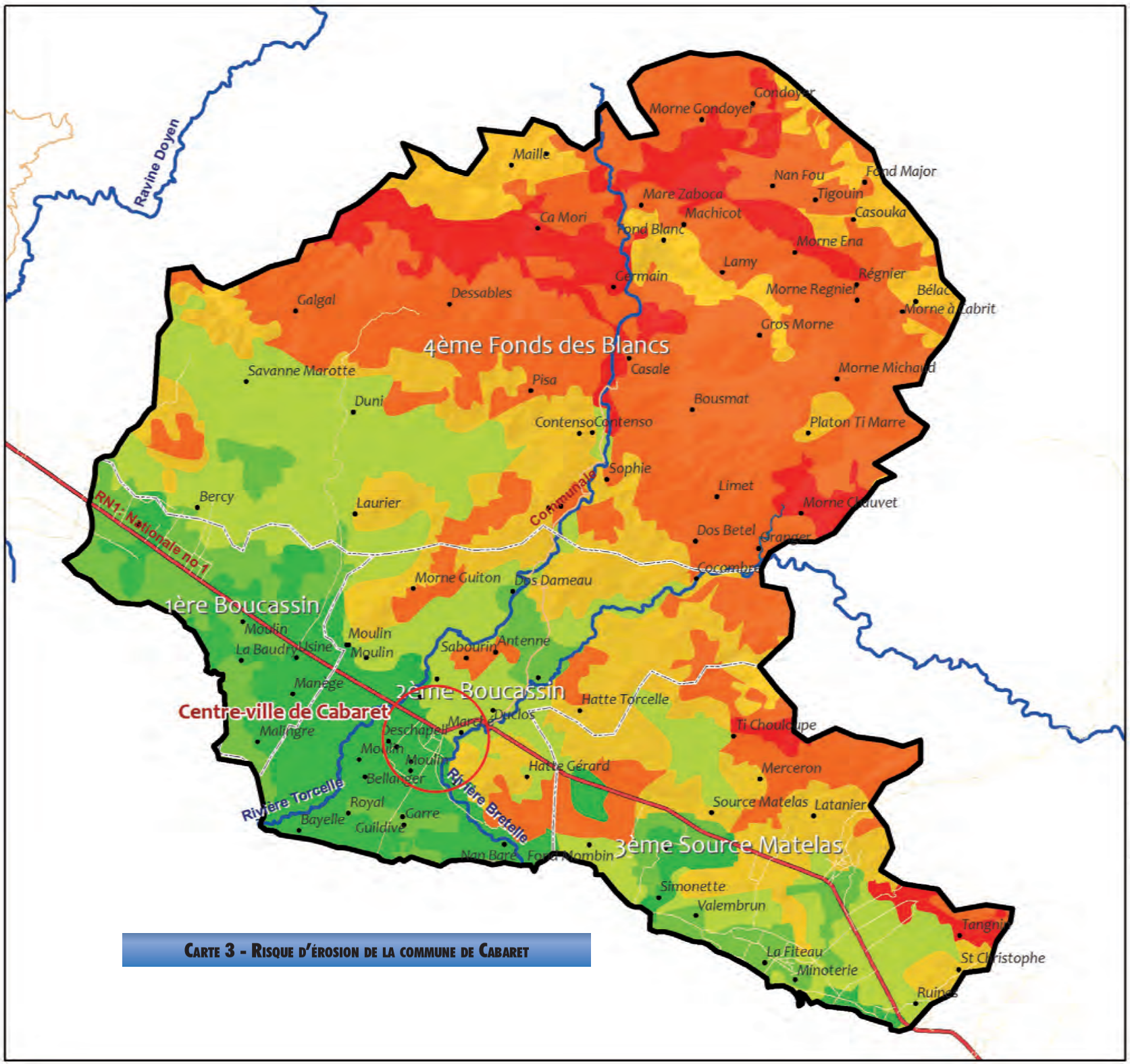

Carte 3 - Risque d'érosion de la commune de Cabaret

République d'Haïti
Département de l'Ouest

RISQUE D'EROSION DE LA COMMUNE DE CABARET

1:100,000

0 1 2 4
Kilomètres

LÉGENDE

- Lieux-dits
- Commune Cabaret
- **Routes**
  - Autres routes
  - Internationale
  - Nationale
  - Departementale
  - Tertiaire
- Rivières principales Cabaret

DESCRIPTION DU RISQUE

- Risque très grave
- Risque grave
- Risque élévé
- Risque moyen
- Risque faible
- Risque nul ou très faible

Localisation de la commune de Cabaret en Haïti

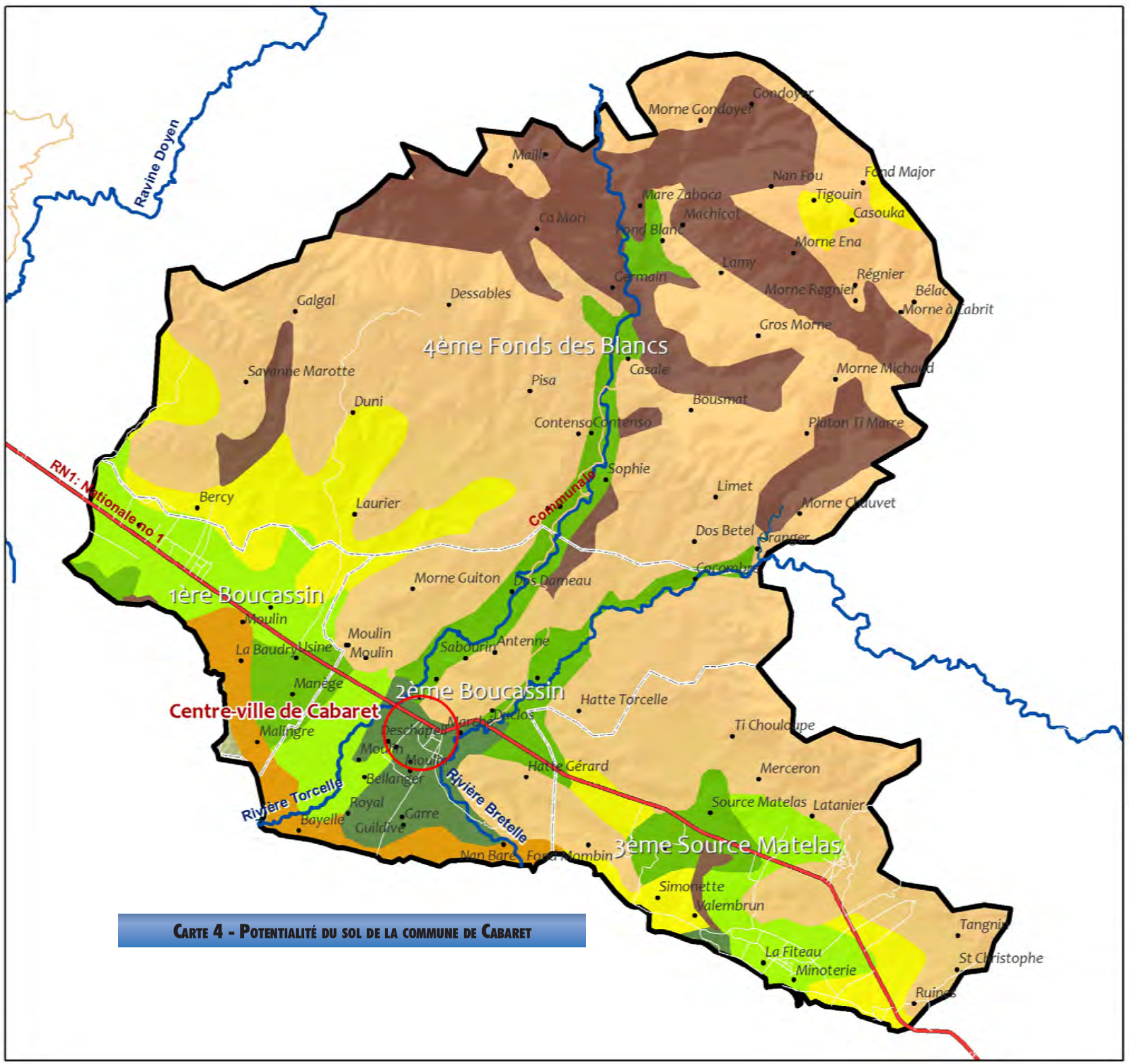

Carte 4 - Potentialité du sol de la commune de Cabaret

3. Présentation de la situation financière présente et future de la commune

Pour l'exercice 2010-2011, le budget de la mairie de Cabaret s'est élevé à environ 14 millions de gourdes dont 5 369 200 gourdes provenant des subventions du MICT et 8 333 298 gourdes des recettes propres de la mairie et d'autres subventions reçues de bailleurs de fonds.

Le financement des projets du PIM repose en grande partie sur les prévisions de recettes fiscales à collecter par la mairie de Cabaret dans les cinq années à venir. Avec un potentiel fiscal annuel estimé à 50 millions de gourdes, la mairie peut faire des prévisions de recettes de l'ordre de 208 millions de gourdes pour le quinquennat 2012-2017. La commune est un carrefour d'échange important dans le département de l'Ouest. Elle est aussi réputée pour ses champs de bananeraies et ses fruits de toutes sortes. Une bonne gestion des mécanismes de collecte de taxes dites communales sur les potentialités commerciales permettrait aux autorités municipales de dégager les fonds nécessaires pour assurer le financement du PIM et améliorer ainsi la qualité des services offerts à la population.

À ces revenus directs s'ajouteront les transferts provenant du Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales (FGDCT). En plus des recettes fiscales, la mairie de Cabaret devra contacter un ensemble d'institutions susceptibles de contribuer à la réalisation des activités du PIM en apportant un cofinancement. Parmi ces institutions, on peut citer les différents ministères sectoriels dont les interventions rentrent dans les domaines de compétences de la mairie, les agences internationales, les bailleurs bilatéraux et multilatéraux.

Tableau 2 - Prévisions des recettes fiscales de la mairie de Cabaret sur les 5 prochaines années

Année	Recettes prévues (G^de)	Budget (G^de)	
		Fonctionnement (30 %)	Investissement (70 %)
1	24 000 000	7 200 000	16 800 000
2	34 000 000	10 200 000	23 800 000
3	50 000 000	15 000 000	35 000 000
4	50 000 000	15 000 000	35 000 000
5	50 000 000	15 000 000	35 000 000
Total	**208 000 000**	**62 400 000**	**145 600 000**

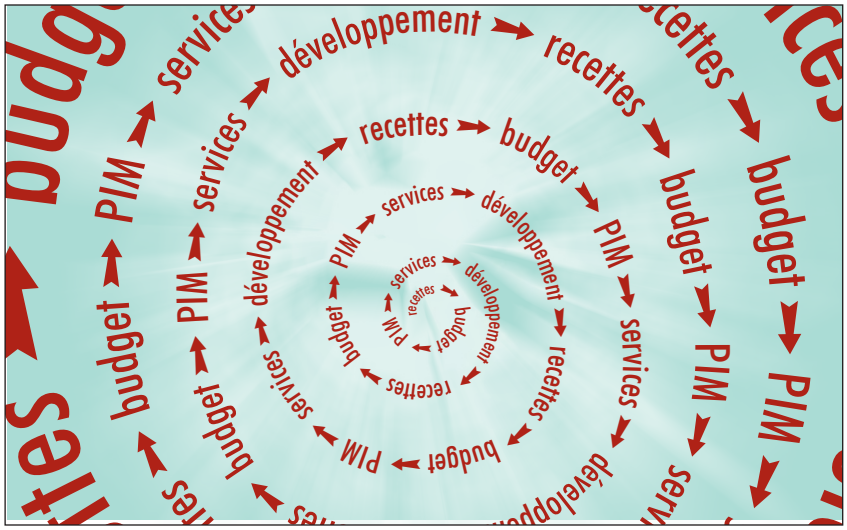

4. Présentation sommaire du processus participatif et de la liste complète des projets retenus

Le mercredi 28 septembre 2011 s'est tenue à l'hôtel de ville de Cabaret la première rencontre avec le conseil municipal en vue de la planification des ateliers d'élaboration du Plan d'investissement municipal. Cette rencontre, à laquelle ont pris part le conseil municipal, le directeur général de la mairie, la comptable, le responsable du Consortium Intell Consult-Groupe/Dario Noel-Groupe, Éric Vilmont, et le coordonnateur de l'équipe technique, a permis de discuter sur la méthodologie du processus, d'établir un calendrier et d'identifier les participants aux ateliers en fonction de critères préalablement débattus. Une semaine plus tard, soit le mercredi 5 octobre, à l'Innovation Hôtel, une rencontre d'information élargie a eu lieu avec les autorités locales et les représentants des secteurs de la société civile afin de leur présenter le processus d'élaboration du PIM et solliciter leur concours. La méthodologie du PIM et une mise en contexte étaient présentées, et un calendrier soumis à l'ensemble des 67 personnes présentes en cette occasion. Ces deux rencontres ont permis de boucler l'étape d'information pour élaborer le Plan d'investissement municipal.

À la date du 11 octobre 2011, à l'Innovation Hôtel, 94 personnes venant de toutes les sections et du centre ville, et constituées des élus locaux, des représentants de tous les secteurs de la société civile, du secteur privé des affaires, d'institutions présentes dans la commune, d'organismes de développement, et des services déconcentrés de l'État, ont pris part aux ateliers conduisant au choix des idées de projets municipaux dans la commune de Cabaret. Après le rappel des objectifs du PIM, de la méthodologie générale et des domaines de compétences de la mairie, les participants ont été invités à travailler en atelier. À partir du tableau des champs de compétences communales classées en cinq domaines, l'équipe technique a facilité l'identification par ces participants, de 67 projets d'investissement public au niveau de la commune.

Photo 4 - Atelier de travail pour les idées de projets

Cinq ateliers à raison de un par domaine de compétence de la mairie ont été organisés sur les thématiques suivantes :

- l'économique,
- l'environnement,
- les infrastructures,
- la santé et l'assainissement,
- l'urbanisme.

25 idées de projets prioritaires à réaliser dans la commune durant les 5 prochaines années ont été sélectionnées, à raison de cinq par atelier sur la base de critères tels que la déficience des services publics, la pertinence des projets et le degré de priorité. Les groupes ont identifié et classé des projets prioritaires pour chacun des domaines de compétences de la municipalité.

Les interventions de l'équipe technique sur la formulation des idées de projet et la pertinence de leur appartenance aux champs de compétences de la mairie ont diminué la liste à 22 idées de projet. En plénière, le rapporteur de chaque atelier a présenté à l'assistance les idées de projet identifiées et la liste des cinq projets sélectionnées. Après les débats et les commentaires, un scrutin a été organisé et les 94 participants ont procédé au vote ayant déterminé la hiérarchisation des idées de projets.

À la fin de l'atelier, les participants ont constitué cinq comités techniques mixtes composés de cadres de la mairie et de personnes ressources de la société civile, suivant leurs connaissances, aptitudes ou intérêts. Chaque comité a été responsable de l'élaboration de l'ébauche des fiches de projets de leurs domaines.

D'autre part, le dépouillement du scrutin a permis de déterminer les dix projets ayant reçu le plus de votes et retenus comme étant les plus prioritaires. Il s'est ensuit que, le 17 octobre 2011, le résultat du vote a été publié par l'équipe technique. Après les débats sur la liste des idées de projet, les consultants ont présenté la liste des projets prioritaires à l'appréciation du conseil municipal. Suite à la consultation avec l'ingénieur municipal, le directeur général de la mairie et le maire titulaire, deux autres idées de projet ont été ajoutées à la liste la ramenant à 12 projets prioritaires. Au cours de cette même journée, une séance de formation en élaboration de projets en cinq modules résumés a été réalisée par le prestataire au profit des 41 membres des comités techniques mixtes. À la fin de la journée, des séances de simulation pratiques ont été organisées sur les idées de projet dans chaque domaine.

Toutefois, les conclusions d'analyses faites par l'équipe technique ont donné lieu à une rencontre entre le Consortium, LOKAL et le conseil municipal. Des remarques pertinentes de l'équipe et de LOKAL ont permis de fragmenter certains projets en plusieurs sous-projets et reformuler trois idées de projet en fonction de la problématique évoquée au cours des ateliers. Ces changements ont permis donc de porter la liste à 14 idées de projets prioritaires reformulés.

Ensuite, au cours des deux jours qui ont suivi (le 18 et le 19 octobre 2011), les comités techniques mixtes ont travaillé à l'élaboration des fiches de projets prioritaires en atelier. Le rapporteur de chaque atelier a présenté les fiches de projet à l'ensemble des participants afin de recueillir des suggestions, noter des remarques, renforcer les fiches de projet et les corriger. Finalement, un comité d'évaluation formé d'un membre de chaque comité technique a procédé à la présentation des conclusions tirées de l'analyse des formulaires d'évaluation remplis par tous les participants concernant les activités du PIM.

Photo 5 - Intervention d'un participant

Le 27 octobre 2011, l'équipe technique a procédé à des observations directes et des entrevues individuelles et collectives qui ont permis de faire le diagnostic des services administratifs et techniques de la mairie, bouclant ainsi la troisième étape du processus. Enfin, le vendredi 4 novembre 2011, l'ensemble des 14 fiches de projets ont été présentées au public pour restitution et consultations. Ces quatre jours de travail ont constitué les quatre phases qui ont permis d'achever l'étape de montage du Plan d'investissement municipal.

Le tableau suivant dresse la liste des 22 premières idées de projets proposées par les participants lors de l'atelier d'identification et d'hiérarchisation de projets communaux par domaine de compétences.

Ce tableau traduit l'attente de la population par rapport aux compétences de la commune en matière d'équipements et de services publics collectifs. Une grande place est accordée à la gestion et l'organisation de l'espace communal, et à la santé et l'hygiène.

Tableau 3 - Idées de projets proposées par la population

Domaine	Idées de projets proposées
Économique	1) Construction d'un marché moderne dans la ville de Cabaret
	2) Construction d'un marché moderne à Titanyen
	3) Construction d'ateliers et de kiosques pour les artisans à Fond des Blancs
	4) Relocalisation des sinistrés dans des sites aménagés
Environnement	5) Protection des sous-bassins versants surplombant les rivières de Bretelle et Torcelle
	6) Gestion des déchets dans les zones urbanisées de la commune et du centre ville
Infrastructure	7) Création d'un centre technique et professionnel
	8) Réhabilitation du parc de la Jeunesse
	9) Reconstruction du pont Sophi sur la route de Cazale
	10) Création d'un centre communautaire pouvant aussi servir d'abri provisoire
	11) Création d'une école communale au niveau de la 4e section (Cazale)
	12) Réhabilitation du réseau routier de la commune (25 km)
Santé et assainissement	13) Rendre opérationnel le dispensaire de Cazale
	14) Renforcement du centre de santé du centre ville
	15) Création, équipement et maintenance de quatre centres de traitement de l'eau à Torcelle, Bethel, Cazale, Source Matelas, et formation du personnel
	16) Extension du réseau d'adduction de l'eau de Cabaret
	17) Création et équipement d'un service municipal d'inspection sanitaire
	18) Sensibilisation de la population sur les dangers de la consommation et de l'utilisation des produits avariés
Urbanisme	19) Création d'une gare routière
	20) Renforcement du système électrique au moyen de lampadaires à énergie solaire
	21) Pavage en adoquins des rues du centre ville de Cabaret (3 km)
	22) Numérotage des maisons du cadre bâti communal

5. Présentation des 14 projets retenus

Le PIM couvre 22 projets priorisés par les représentants de la population de la commune de Cabaret, non compris le projet de mobilisation fiscale, le tout devant être réalisé durant les 5 années à venir, pour répondre aux *desiderata* de la population de Cabaret. Néanmoins, cette version préliminaire ne présente que 14 fiches de projets. Les 9 autres fiches de projets devront être élaborées dans un délai ne dépassant pas dix-huit mois pour être intégrées dans le document final du PIM.

Les dépenses dans les budgets des projets sont divisées en :

1) dépenses d'études,
2) dépenses de mise en place d'infrastructures
3) dépenses de fonctionnement.

Le PIM présente pour chaque projet un récapitulatif de ces principales postes de dépenses et des institutions qui pourraient s'engager à les prendre en charge. Dans le chapitre traitant de la programmation, il est fait une répartition annuelle de ces différents postes.

Les fiches de projets représentent en quelque sorte les termes de référence (TDR) des projets qui constituent le PIM. Certains projets peuvent directement servir de base pour la réalisation des interventions ; d'autres en appellent à des études plus approfondies ou à des études techniques avant d'être exécutés.

Il est important de souligner que la mise en œuvre de ces 14 premiers projets nécessitera environ 684 millions de gourdes de financement. La mairie apportera, en fonction des nouvelles dispositions prises par rapport à la mobilisation fiscale dans laquelle elle s'est fortement engagée, 21 % de ce montant et recherchera un cofinancement à hauteur de 79 %. Le cofinancement recherché couvrira en particulier les deux projets d'infrastructures routières, la construction de deux marchés et la reconstruction d'un pont, priorisés par les différents secteurs.

Dans les sections qui suivent, les quatorze idées de projets prioritaires sont présentées par domaine de compétence de la mairie.

5.1 Domaine économique

5.1.1 Projet de construction d'un marché dans la ville de Cabaret

Le marché du centre ville de Cabaret constitue un facteur d'insalubrité dans l'environnement urbain et entrave la circulation routière. En effet, la majorité des rues du centre urbain sont occupées de manière anarchique par des marchands et des vendeurs ambulants. Les rues et canaux sont remplis de fatras et de déchets hétéroclites. Il convient aussi de souligner que les taxes potentiellement dérivables du commerce en détail ne sont pas perçues par l'administration municipale. L'objectif du projet est la construction d'un marché de 2 000 mètres carrés dans la ville de Cabaret afin de faciliter la commercialisation des denrées agricoles, de dynamiser le commerce urbain, de pallier les effets de l'insalubrité et de la pollution, et de décongestionner le trafic urbain. Les résultats espérés sont les suivants :

- un marché de 2 000 m² est construit et mis à la disposition de 1 000 marchands et marchandes ;
- un comité de gestion multisectoriel est constitué et fonctionnel ;
- le paiement des frais liés à l'utilisation de l'espace est effectif ;
- des emplois sont créés dans la ville ;
- la circulation routière est améliorée ;
- les produits agricoles provenant des sections communales sont écoulés plus facilement dans la ville ;
- la pollution et les risques de maladies diminuent.

Dans la stratégie de mise en œuvre, il est prévu d'établir un système de facturation lié à l'utilisation de l'espace qui tient compte des besoins de fonctionnement et d'entretien du marché, et d'impliquer dans la gestion du marché un comité multisectoriel préalablement formé à cet effet par le projet.

Les études techniques et socio-économiques ainsi que de la supervision seront réalisées par des opérateurs prestataires de services (OPS) à recruter par appel d'offre. La mairie fera l'acquisition d'un terrain de 8 000 mètres carrés pour construire le marché. Un autre OPS sera sélectionné pour l'exécution des travaux et les formations. Le service de génie municipal interviendra au niveau du contrôle des travaux.

Photo 6 - Marché de Cabaret

Le budget global est estimé à **50,7 millions de gourdes**, dont 40 millions de gourdes pour la construction du marché, 1,1 millions pour le recensement des marchands, ainsi que la formation et l'accompagnement du comité de gestion. Deux millions de gourdes sont prévues pour l'acquisition du terrain. Les études, la mobilisation et la supervision générale des travaux sont estimées à 7,6 millions de gourdes.

Le financement du projet pourra s'échelonner sur deux années fiscales. Les travaux seront financés à plus de 6 % par les taxes collectées par la mairie et à 94 % par des subventions espérées d'autres bailleurs de fonds.

Tableau 4 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de construction d'un marché dans la ville de Cabaret

Lignes de dépenses	Montant (G^de^)	Sources de financement pressenties
Mobilisation et sensibilisation de la population	25 000	Mairie
Acquisition de terrain	2 000 000	Mairie
Recensement des marchands (es)	100 000	Mairie
Étude socio-économique	2 000 000	USAID WINNER/ USAID-HRI
Étude technique	2 800 000	USAID WINNER/ USAID-HRI
Construction du marché	40 000 000	USAID WINNER
Supervision générale	2 800 000	USAID WINNER
Formation et accompagnement du comité de gestion	1 000 000	Mairie
Frais de gestion sur 6 mois	450 000	Mairie
Total	**50 725 000**	

5.1.2 Projet de construction d'un marché à Titanyen

L'étalement des produits alimentaires est fait anarchiquement dans tous les coins par des marchands et des vendeurs ambulants. Les rues, les canaux sont devenus de véritables dépotoirs de fatras, ce qui contribue à la dégradation du mode de vie des citoyens et les expose aux risques de maladie et de contamination.

L'objectif du projet est la construction d'un marché de 1 000 mètres carrés à Titanyen afin de faciliter la commercialisation des denrées agricoles, de dynamiser le commerce, de pallier les effets de l'insalubrité et de la pollution, et enfin de décongestionner le trafic. Les résultats espérés sont les suivants :

- un comité de gestion multisectoriel est constitué et fonctionnel ;
- le paiement des frais liés à l'utilisation de l'espace est effectif ;
- des emplois sont créés dans la zone ;
- la circulation routière est améliorée ;
- les produits agricoles provenant des autres sections communales sont écoulés plus facilement dans la zone ;
- la pollution et les risques de maladies diminuent.

Dans la stratégie de mise en œuvre, il est prévu d'établir un système de facturation lié à l'utilisation de l'espace qui tient compte des besoins de fonctionnement et d'entretien du marché, et d'impliquer un comité multisectoriel préalablement formé par le projet dans la gestion du marché.

Les études techniques et socio-économiques ainsi que la supervision seront réalisées par des opérateurs prestataires de services (OPS) à recruter par appel d'offre. La mairie fera l'acquisition d'un terrain de 8 000 mètres carrés pour construire le marché. Un autre OPS sera sélectionné pour l'exécution des travaux et les formations. Le Service de Génie municipal interviendra au niveau du contrôle des travaux.

Le budget global est estimé à **27,9 millions de gourdes**, dont 20 millions alloués à la construction du marché, 1,1 millions destinés au recensement des marchands et la formation et l'accompagnement du comité de gestion. Deux millions de gourdes sont prévus pour l'acquisition du terrain. Les études, la mobilisation de la population et la supervision générale des travaux sont estimés à 4,8 millions de gourdes.

Tableau 5 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de construction d'un marché à Titanyen

Lignes de dépenses	Montant (G^de^)	Sources de financement pressenties
Mobilisation et sensibilisation de la population	25 000	Mairie
Acquisition de terrain	2 000 000	Mairie
Recensement des marchands et marchandes	100 000	Mairie
Étude socio-économique	2 000 000	USAID WINNER/ USAID-HRI
Étude technique	1 400 000	USAID WINNER/ USAID-HRI
Construction du marché	20 000 000	USAID WINNER
Supervision générale	1 400 000	USAID WINNER
Formation et accompagnement du comité de gestion	1 000 000	Mairie
Total	**27 925 000**	

Le financement du projet pourra s'échelonner sur deux années fiscales. Les travaux seront financés à plus de 11 % par les taxes collectées par la mairie et à 89 % par des subventions espérées d'autres bailleurs de fonds.

Photo 7 - Marchandes dans la rue

5.2 Domaine de l'environnement

5.2.1 Protection des sous-bassins versants surplombant les rivières de Bretelle et de Torcelle dans la 4e section communale de Cabaret

La commune de Cabaret, dominée par la chaîne des Matheux, fait face à la dégradation accélérée de son écosystème, consécutive à la coupe anarchique d'arbres. Ce problème prend chaque jour des proportions de plus en plus alarmantes avec comme corollaire le danger constant d'inondations et de glissements de terrain qui menace les habitants de la zone. En effet, cette commune aux nombreuses plantations de bananes est sérieusement touchée par le phénomène du déboisement, particulièrement au niveau des bassins versants surplombant les rivières de Bretelle et de Torcelle.

Cette situation s'est traduite en mars et octobre 2007, puis en septembre 2008, par des inondations meurtrières provoquées par les cyclones et les pluies torrentielles qui ont ravagé la commune. Ces inondations dévastatrices ont été favorisées par les deux importantes rivières qui prennent naissance au niveau de la 4e section, parcourent la 2e et traversent la commune : les rivières de Torcelle et de Bretelle. Les zones les plus touchées par la rivière de Torcelle étaient les zones d'habitations de Cazale dans la 4e section et les zones de plantations de Cameau, Petite Place, Messaillé, Guiton, et Belanger au niveau de la 2e section. Les zones atteintes par la rivière de Bretelle furent la ravine Kannot (jardins) de la 4e section, Gariche (habitations) du centre ville, Prince (plantations), et Foveaux (plantations et habitations) au niveau de la 2e section.

En conséquence, des ponts dressés sur les routes ont été emportés par les flots coupant la circulation sur la route nationale N° 1. De nombreuses maisons ont également été emportées, des plantations détruites, des jardins dévastés, le cheptel décimé et des roches de grande dimension ont été entraînées par les eaux de ruissellement. Plusieurs centaines de personnes ont perdu la vie. Les éboulements et les glissements de terrain ont été nombreux. Des ravines de plus d'une centaine de mètres de long, de huit mètres de large à certains endroits et de quatre à six mètres de profondeur ont pris naissance en une journée. Depuis lors, chaque année les pluies torrentielles provoquent des inondations qui emportent sur leur passage les gabions, détruisent des maisons et causent le déplacement de plusieurs dizaines de sinistrés.

Le but du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de sécurité de la population.

L'objectif spécifique du projet est de protéger la population de la commune des débordements répétés des rivières de Bretelle et de Torcelle, des inondations et des pertes qui s'en suivent.

Photo 8 - Protection de la berge des rivières Bretelle et Torcelle

En termes de résultats, environ 100 hectares de terre de la superficie des sous-bassins versants surplombant les rivières de Bretelle et de Torcelle seront conservés par la mise en place de structures antiérosives et la plantation d'arbres forestiers et fruitiers. Un nombre de kilomètres, à déterminer par une étude technique, des rivières de Bretelle et de Torcelle seront reprofilés. Des points critiques des ravines de la 2e et de la 4e section seront corrigés et traités. Deux pépinières communales totalisant 400 000 plantules, dont 210 000 fruitières et 190 000 forestières, seront mises en place au niveau de la commune de Cabaret. Environ 60 agents agricoles seront recyclés et formés en gestion de pépinière. Le service de contrôle de la coupe d'arbres de la mairie de Cabaret sera renforcé. Les arbres seront plantés dans les aires des sous-bassins versants en vue d'assurer une meilleure rétention des sols et des eaux.

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre, elle sera axée autour de l'implication de la communauté dans les activités, la valorisation des compétences locales et de la main d'œuvre de la zone dans les travaux, et l'implication des acteurs suivants :

- le MDE ;
- le MARNDR ;
- des membres des CASEC et ASEC concernés ainsi que des notables qualifiés ;
- des habitants et cultivateurs des zones concernées ;
- des techniciens et des agents agricoles de la communauté, à travers un comité de soutien et de gestion.

L'étude et l'exécution du projet seront assurées par un OPS retenu par appel d'offres, de même que la supervision des travaux. L'OPS chargé de l'exécution formera également le comité de soutien et de gestion des espaces traités. Ce comité, une fois les techniciens partis, sera responsable de la continuité des activités post-projet sous la supervision du comité de coordination.

Le coût des activités du projet est estimé à environ **27 millions de gourdes**. Mais le montant alloué à la correction des ravines, au reprofilage et au curage périodique des rivières est à déterminer par une étude technique.

Tableau 6 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de protection des sous-bassins versants

Lignes de dépenses	Montant (Gde)	Sources de financement pressenties
Sensibilisation	250 000	Mairie
Organisation des rencontres de mobilisation autour de l'action	1 000 000	Mairie (50 %), MARNDR, MDE (50 %)
Aménagement des 100 hectares de terre des sous-bassins versants	10 000 000	Mairie (50 %), MARNDR, MDE (50 %)
Reprofilage des rivières	À déterminer	Mairie (50 %), MTPTC/ CNE (50 %)
Correction des ravines	À déterminer	Mairie (50 %), MTPTC/ CNE (50 %)
Acquisition de matériels de formation pour 60 pépiniéristes	100 000	Mairie
Formation de 15 agents forestiers	100 000	Mairie
Formation de 60 pépiniéristes	250 000	Mairie
Mise en place des pépinières	16 000 000	Mairie (69 %) USAID/PNUD (31 %)
Curage périodique des rivières sur 5 ans.	À déterminer	Mairie
Total	**27 700 000**	

Environ 62 % du montant global sera financé par les taxes et contributions collectées par la mairie. Les 38 % restant seront à la charge des ministères (MTPTC, MARNDR, MDE) et d'autres bailleurs (USAID, PNUD) qui seront contactés à titre de partenaires dans ce projet. Les autres lignes de dépenses non budgétisées comme le reprofilage des rivières et la correction des ravines seront partagées entre la mairie et le MTPTC à travers le CNE. Les dépenses d'entretien qui consistent en des curages périodiques seront assurées par la mairie.

5.2.2 Gestion des déchets solides dans les zones urbanisées et le centre ville

La commune de Cabaret fait face à des graves problèmes d'insalubrité. La mauvaise gestion des déchets entraîne de nombreuses conséquences dont l'augmentation de risques sanitaires, la pollution des sources, des puits et du littoral, et la difficulté de circulation des véhicules et des piétons.

Des facteurs tels que le manque d'éducation environnementale des habitants, la mauvaise gestion des déchets dans les marchés publics, l'inefficacité du service de la voirie, et l'absence de matériels et équipements pour le ramassage des ordures concourent à maintenir la commune dans cet état ou à aggraver les conséquences.

Le but du projet est de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population par l'assainissement de la ville et la bonne gestion des déchets ménagers solides. En termes de résultats, la population urbaine de Cabaret sera sensibilisée et conscientisée sur les bonnes pratiques environnementales; la mairie sera dotée de matériels et d'équipements pour le ramassage et le transport de déchets; la mairie disposera de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant pour collecter et transporter les déchets; les déchets seront collectés régulièrement et un budget pour le bon fonctionnement du service de la voirie sera disponible.

En ce qui concerne la stratégie, des comités de quartier et des comités de marchés publics seront formés et impliqués aux côtés de la mairie et des CASEC dans la gestion des déchets. Ces comités seront impliqués dans la planification et l'application des horaires de collecte, de même que dans le suivi des opérations de collecte.

Une étude technique du projet sera aussi réalisée en tenant compte du volume de déchets générés par la communauté afin d'identifier les sites de décharges, le plan de collecte des déchets et des moyens matériels et humains à mobiliser.

Le budget global du projet, estimé à **17 250 000 gourdes**, est ventilé dans le tableau suivant.

Tableau 7 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de gestion de déchets solides dans les zones urbanisées et le centre ville de Cabaret

Lignes de dépenses	Montant (G^de^)	Sources de financement pressenties
Sensibilisation	500 000	Mairie
Identification et aménagement de 5 sites	1 250 000	Mairie (50 %), CNE (50 %)
Études complémentaires	500 000	Mairie
Achat et distribution des équipements	10 000 000	MICT/USAID /PNUD /OXFAM/CRS
Fonctionnement sur 5 ans : carburant et entretien des équipements	5 000 000	Mairie
Total	**17 250 000**	

Photo 9 - Déchets dans les rues

5.3 Domaine de l'urbanisme

5.3.1 Création d'une gare routière dans la commune de Cabaret

Après le séisme du 12 janvier 2011, on constate sur le plan démographique une augmentation considérable de la taille de la population de la commune. Un exode rural massif des habitants des sections communales et un flux migratoire important de communautés des zones de Port de Paix, La Gonâve, Petit Goâve, Anse Rouge, Port-au-Prince et Jérémie — attirées pour certains par les profits de la main d'œuvre agricole, le climat doux, la proximité de la zone de la mégapole de Port-au-Prince et pour d'autres, par l'hospitalité offerte par les habitants de la commune. On constate aussi une forte densité du marché, desservi par des véhicules de transport en commun en provenance des localités avoisinantes.

Sur le plan fonctionnel, la commune fait face à :

- un encombrement et une occupation irrationnelle de l'espace centre ville et un stationnement anarchique des véhicules, tous avec des impacts négatifs sur la ville ;
- des risques importants d'accidents causés par une mauvaise planification de la circulation ;
- un fort taux d'insalubrité de la zone.

Sur le plan de l'offre du service de transport en commun, on déplore le fait que le service s'organise dans un espace mal organisé, dépourvu d'abris pour protéger des clients contre les intempéries (le soleil et la pluie).

Comme on peut le remarquer, le problème de la circulation au centre ville de Cabaret est complexe. S'y attaquer revient à trouver un ensemble de solutions nécessitant la concrétisation de grandes décisions efficaces et à effets durables, comme la création d'une gare routière. Ce projet a l'avantage de résoudre les problèmes constatés de la circulation et du transport en commun, mais aussi de s'inscrire dans une logique de décentralisation ou de développement régional.

La réalisation de ce projet permettra :

- la diminution des risques d'accident par une meilleure planification de la circulation ;
- une occupation plus rationnelle de l'espace centre ville, avec des impacts positifs sur la ville ;
- une meilleure identification des destinations.

Photo 10 - Gare routière à Cabaret

La stratégie de mise en œuvre nécessite la concertation entre différents acteurs de la vie nationale comme la mairie, le service de la circulation de la PNH, les associations ou regroupements de chauffeurs et des propriétaires de véhicules de transport en commun. Une firme technique spécialisée devra assurer la réalisation selon les normes internationales en vigueur pour la standardisation de la gare, ce qui, à coup sûr, devra aussi contribuer à l'embellissement de la commune de Cabaret.

La durée du projet sera de seize mois et le budget sera autour de **13,7 millions de gourdes**.

Tableau 8 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de création d'une gare routière dans la ville de Cabaret

Lignes de dépenses	Montant (G^de)	Sources de financement pressenties
Études complémentaires	1 660 000	USAID
Mobilisation /sensibilisation	100 000	Mairie
Préparation du site	200 000	Mairie (25 %), MTPTC (75 %)
Construction de la gare	9 500 000	Mairie (50 %),(BID/BM) (50 %)
Supervision des travaux	300 000	MTPTC
Acquisition de matériels et équipement	1 000 000	USAID, BID, BM
Formation et accompagnement du comité de gestion	1 000 000	Mairie
Fonctionnement de la gare sur 5 ans (personnel et autres)	recettes internes	Mairie
Total	**13 760 000**	

5.3.2 Renforcement du système électrique au moyen de lampadaires à énergie solaire pour les quatre sections communales de Cabaret

Dans le temps, Cabaret disposait d'infrastructures lui permettant de jouir d'un approvisionnement électrique optimal. Cependant, avec les troubles politiques qu'a connus le pays occasionnant la déstabilisation des institutions publiques, ces privilèges n'ont pas fait long feu.

Sur le plan fonctionnel, Cabaret est une ville privée de services d'électricité. Ce n'est qu'au cours des périodes de la fête patronale que la ville bénéficie de quelques heures de courant fourni par le réseau de l'EDH. Les conséquences sont multiples :

- rendement scolaire réduit ;
- augmentation de l'insécurité et de la délinquance juvénile ;
- accidents de nuit causés souvent par manque de visibilité des automobilistes ;
- absence de vie nocturne dans la ville : pas d'activités de loisir (*night club*, restaurant dansant…) ;
- accès réduit aux soins de santé (pharmacies, centres de santé, etc., ne fonctionnent pas la nuit) ;
- activités économiques nocturnes quasi inexistantes.

Sur le plan socio-sécuritaire, avec l'éclairage de nuit, la commune de Cabaret espère :

- retrouver une vie nocturne qui permettra l'activité scolaire des élèves la nuit ;
- diminuer les risques d'accident, de l'insécurité et la délinquance juvénile ;
- bénéficier d'une plus grande fréquentation des routes de la commune.

Les principaux résultats attendus de l'installation d'une centaine de lampadaires solaires dans les agglomérations identifiées sont :

- création des espaces de vie sociale nocturne ;
- réduction de l'insécurité ;
- amélioration des rendements scolaires ;
- stimulation de la vie économique et sociale de la commune.

En termes de stratégie, l'EDH sera impliquée à toutes les phases du projet pour s'assurer que les normes techniques soient respectées. La mairie et les partenaires du projet mettront l'accent beaucoup plus sur la gestion de proximité afin de mieux protéger et sécuriser les lampes. La gestion de proximité consiste à former dans les quartiers et zones où seront placées les lampes, des sous-comités qui seront en contact direct avec la mairie et la PNH afin de les informer de tout éventuel dysfonctionnement et des tentatives de vols. La mairie prévoira un fonds pour le remplacement des lampadaires défectueux. Une étude technique préalable permettra de faire la conception détaillée du projet et déterminera l'emplacement et le nombre de lampadaires à installer par zone. Les compétences locales seront utilisées pour l'étude et l'exécution du projet.

La durée effective des travaux est évaluée à sept mois. Cependant, l'installation complète des lampadaires dans les zones concernées s'échelonnera sur 2 exercices fiscaux.

Avec un montant de 150 000 gourdes par lampe installée (poteau, lampe, alarme antivol, transport, installation) et 20 000 gourdes par banc (fabrication, transport et installation), le budget du projet est d'environ **16 420 000 gourdes**. La mairie prévoit des fonds pour le remplacement de 5 % des lampadaires et des bancs défectueux, soit environ 770 000 gourdes par an.

Tableau 9 - Récapitulatif des dépenses prévues du projet de renforcement du système électrique au moyen de lampadaires à énergie solaire pour les quatre sections communales de Cabaret

Lignes de dépenses	Montant (G^de)	Sources de financement pressenties
Étude technique de faisabilité	200 000	Mairie
Mobilisation/sensibilisation	50 000	Mairie
Acquisition et implantation de 100 lampadaires	15 000 000	Mairie (25 %). Bailleurs : MINUSTAH, USAID-HRI, Digicel, Voila, NATCOM (75 %)
Achat et installation de 200 bancs	400 000	Mairie
Entretien annuel des lampadaires	770 000	Mairie
Total	**16 420 000**	

5.3.3 Pavage en adoquins des rues du centre-ville de Cabaret

Le manque d'infrastructures routières constitue un handicap majeur en Haïti. La commune de Cabaret, en particulier le centre ville, ne fait pas exception à cette réalité. La ville fait face quotidiennement à ce problème qui devient encore plus crucial en période de pluie car la majorité des rues du centre ville sont en terre et s'altèrent facilement sur la force des eaux de pluie et de ruissellement. En période pluvieuse, les élèves font face à de grandes difficultés pour se rendre à l'école.

Pour pallier ce manque d'infrastructures routières et le mauvais état des routes du centre-ville de Cabaret, les représentants de la communauté en assemblée consultative, dans le cadre du PIM, se sont décidés à réhabiliter certaines rues de la ville. Un ensemble de 3 km d'axes routiers desservant le centre ville seront identifiés et adoquinés afin de faciliter le décongestionnement de ce centre urbain. La circulation sur ces voies sera déconseillée aux véhicules de poids lourd afin de garantir la pérennité de l'investissement.

Ce projet requiert entre autres la mobilisation et la concertation de tous les acteurs et bénéficiaires concernés afin de confirmer la pertinence des axes proposées. C'est un projet qui peut ou devra être exécuté de manière évolutive (par bloc ou par axe routier), sur plusieurs exercices fiscaux suivant les possibilités de la marie de Cabaret.

Les résultats attendus sont bien évidemment une facilité dans le transport, un renforcement des activités agro-économiques et l'embellissement de la commune. La durée du projet sera de 24 mois.

Ces travaux coûteront approximativement **62 millions de gourdes** au total pour les 3 km, à raison d'une moyenne de 20,6 millions de gourdes par km de tronçon adoquiné, incluant la canalisation, l'étude et la supervision. Toutefois, l'étude devra confirmer le type d'aménagement à faire et le montant nécessaire.

Tableau 10 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de pavage en adoquins d'environ 3 km de rues dans le centre ville de Cabaret

Lignes de dépenses	Montant (G^de^)	Sources de financement pressenties
Étude technique de faisabilité	2 200 000	MTPTC (50 %), PNUD (50 %)
Pavage en adoquins des rues (environ 3 km)	55 000 000	Mairie (30 %), MTPTC/CNE/ PNUD (70 %)
Supervision des travaux	2 750 000	MTPTC (75 %), Mairie (25 %)
Entretien sur 3 ans	1 650 000	Mairie
Total	**61 600 000**	

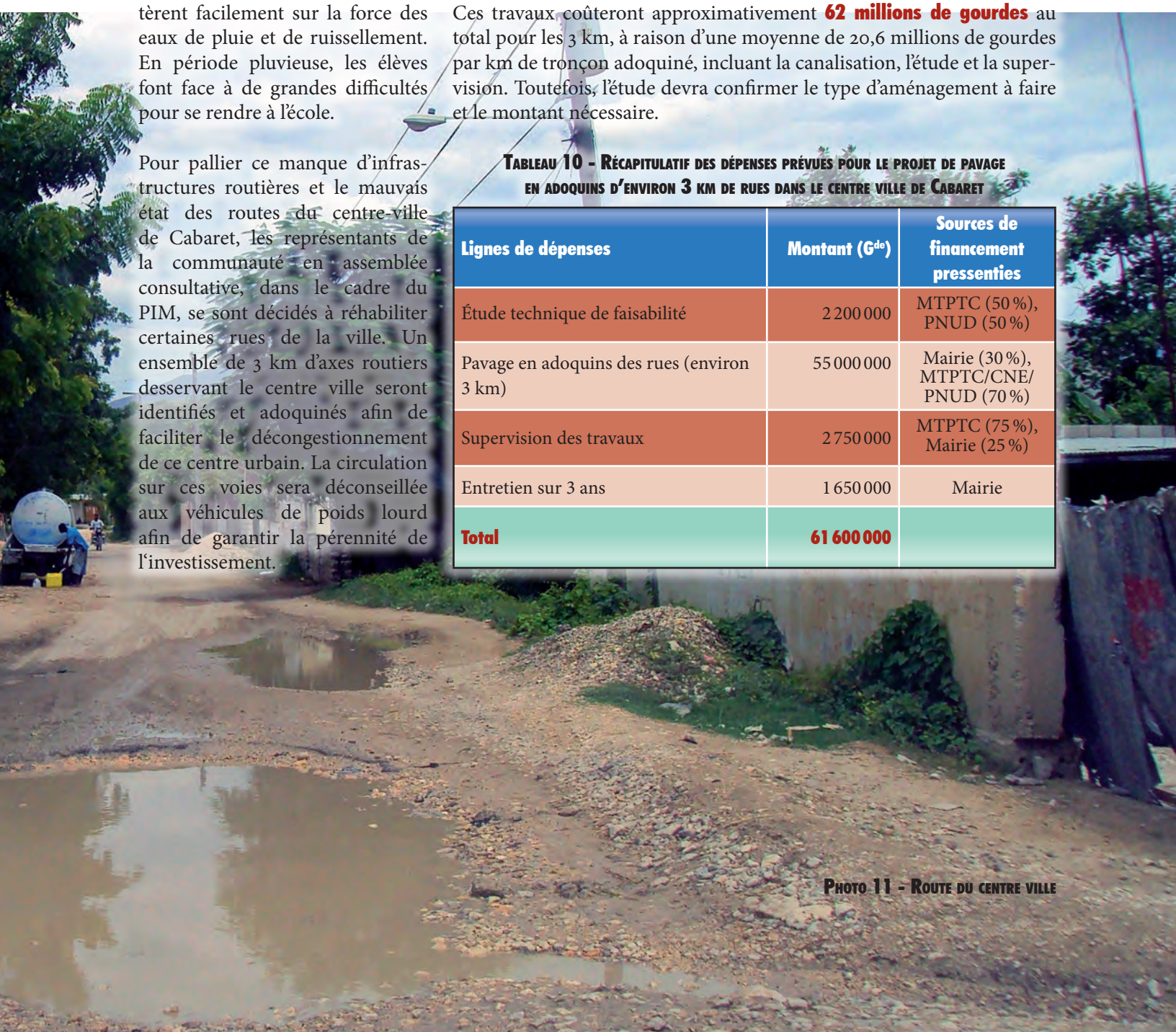

Photo 11 - Route du centre ville

5.4 Domaine de la santé et de l'assainissement

5.4.1 Renforcement du centre de santé de Cabaret

Le besoin en soins de santé de base se fait de plus en plus sentir dans la commune de Cabaret. En effet, la population de cette commune est passée d'environ 56 000 habitants en 2005 à plus de 70 000 habitants de nos jours. Selon l'Institut haïtien de statistiques et d'informatique (IHSI), 51,7 % de la population sont de sexe féminin et 56,8 % d'entre elles sont âgées de 15 à 64 ans. Cette fraction importante de la population est en âge de procréer et a un besoin urgent pour des soins liés à la maternité. Par ailleurs, on assiste à une augmentation faramineuse de motards sur les routes à travers la commune et du nombre de cas d'accidents de véhicules sur la route nationale, ce qui contribue à croître la pression sur les établissements sanitaires.

Au niveau du centre de santé de Cabaret, les déficiences sont nombreuses. Le centre ne dispose pas d'ambulance. On enregistre des vols fréquents de matériels et d'intrants parce qu'il n'y a pas de clôture. On déplore l'état d'insalubrité des toilettes et la détérioration des matériels de bureau ainsi que l'absence de soins d'urgence à partir de 5 heures du soir.

Le personnel soignant se limite à 2 médecins en service social, 4 infirmières et 3 auxiliaires pour une population de plus de 70 000 habitants. Ces chiffres sont loin de satisfaire aux normes internationales, plus particulièrement celles de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui fixe la barre à 25 ressources humaines (médecins, infirmières et sages-femmes[5]) pour 10 000 habitants. D'ailleurs, environ 78 % du personnel soignant et 88 % du personnel administratif sont des contractuels. Ce statut est à la base du découragement et de la démotivation du personnel. Du reste, le centre ne dispose pas de dortoir pour les professionnels de la santé. Ils sont domiciliés dans 77 % des cas, soit 7 personnes sur 9, à Port-au-Prince, ce qui est la cause directe des retards et des absences répétées du personnel soignant.

Le but du projet est d'améliorer les conditions de santé de la population de la commune de Cabaret.

En termes de résultats, dans 36 mois, un service de maternité, un service de soins pédiatriques structurés, un service de soins d'urgence équipé seront fonctionnels dans le centre de santé qui sera agrandi, réparé, modernisé, rééquipé, pourvu d'un personnel qualifié, complet et nommé. Puis, dans 4 ans, le nombre de cas de décès liés à la maternité, aux maladies de l'enfance, aux épidémies, aux accidents de la route et à l'inaccessibilité aux soins de santé de base diminuera de 30 % au niveau de la commune de Cabaret.

Pour ce qui concerne la stratégie, les activités seront réalisées sur trois années fiscales. Les compétences et la main d'œuvre locale seront valorisées. Le MSPP sera impliqué depuis la phase de l'étude technique pour assurer que les normes soient respectées. Il mettra aussi à disposition de ces structures sanitaires du personnel nécessaire pour son fonctionnement. En somme, la prise en charge du fonctionnement du centre de santé sera assurée par le bureau communal de santé qui identifie les besoins, alloue les ressources, gère les institutions, collecte et traite les informations sanitaires et supervise les soins fournis. Ainsi, il est important que le projet soit discuté conjointement avec la direction sanitaire départementale depuis la conception jusqu'à la finalisation afin de s'assurer qu'il s'articule avec la politique de santé au niveau central. De plus, un dortoir sera annexé au centre de santé pour héberger le personnel médical afin d'assurer leur séjour dans la commune.

5 Cf. DSNCRP (Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté) page 73, paragraphe 1, 4e phrase/Cf. Spotlight (statistiques sur le personnel de santé, département des Ressources humaines pour la santé, Organisation mondiale de la Santé) numéro 6, novembre 2008.

Une étude sera faite par un OPS à recruter par appel d'offre. Les travaux et la supervision seront réalisés par deux autres OPS. Le comité de gestion secondera l'OPS recruté pour la supervision. Pour la construction des dortoirs, de la clôture, des blocs d'urgence et de soins pédiatriques, la réhabilitation du service de maternité et le réaménagement des autres services, les normes parasismiques seront prises en compte.

Le budget sera de plus de **21 millions de gourdes**. Plus de 90 % de ce montant sera absorbé par les travaux de construction, d'aménagement et les équipements. Moins de 10 % servira au fonctionnement du centre sur les deux premières années.

Tableau 11 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de renforcement du centre de santé

Lignes de dépenses	Montant (G^de)	Sources de financement pressenties
Étude technique	1 120 000	Mairie
Supervision des travaux	2 200 000	OMS/OPS
Travaux de réaménagement	5 017 000	Mairie
Achat équipements et matériels	4 000 000	MSPP
Travaux de construction	8 000 000	OMS/OPS
Fonctionnement sur 2 ans	1 440 000	MSPP
Total	**21 777 000**	

Environ 30 % du montant global seront financés par les taxes et contributions collectés par la mairie. Des bailleurs de fonds et le MSPP seront contactés pour environ 70 % du budget du projet.

Photo 12 - Centre de santé de Cabaret

5.4.2 Rendre opérationnel le dispensaire de Cazale

Les soins de santé de base sont difficilement accessibles à une grande partie de la population de la 4e section de la commune de Cabaret, qui croît à un rythme effréné de 2,4 % par an. En effet, la population a presque triplée en six ans, passant d'environ 3 000 habitants en 2005 à plus de 8 300 habitants en 2011. Il s'ensuit une forte augmentation des besoins et des demandes en services sociaux, spécialement en soins de santé de base.

Les soins et supports pour les femmes allaitantes et les enfants souffrant de malnutrition manquent cruellement dans la zone, ainsi que les services d'urgence. Du reste, de nombreux cas de malnutrition et de maladies comme les gastro-entérites (diarrhée aiguë, choléra, etc.), la malaria, la typhoïde et les maladies cutanées sévissent dans la zone. Cette situation est aggravée par l'augmentation fulminante de cas d'accidents de motards sur les routes secondaires de la commune.

La 4e section possède déjà un dispensaire construit suivant les normes standards. Il est pratiquement équipé. Il lui manque seulement le personnel soignant, administratif et de soutien. Il a été construit entre 1986 et 1989, mais n'a jamais fonctionné. Il fut réaménagé par le ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) en 2009. Cependant, il a subit quelques dommages au cours du séisme du 12 janvier 2010. Le dispensaire peut donc servir de structure sanitaire de proximité pour les habitants de la 4e section et de relais aux structures de santé de deuxième niveau.

Le but du projet est d'assurer les soins de santé à la population de la commune de Cabaret.

En ce qui a trait aux résultats, dans 6 mois, le local du dispensaire de Cazale sera réaménagé et l'accès aux soins de santé de base sera facilité à la population de la 4e section. Dans 9 mois, un personnel qualifié sera affecté au dispensaire et le paquet minimum de services de santé délivré à la communauté. Dans 10 mois, le dispensaire de Cazale sera fonctionnel et mis au service de la population.

Pour ce qui est de la stratégie, les activités seront réalisées sur une année fiscale. Les compétences et la main d'œuvre locale seront valorisées. Le MSPP sera impliqué depuis la phase de l'étude technique pour assurer que les normes soient respectées. Il mettra le personnel nécessaire à la disposition du dispensaire pour son fonctionnement. Donc, la prise en charge du dispensaire sera assurée par le bureau communal de santé qui identifie les besoins, alloue les ressources, gère les institutions, collecte et traite les informations sanitaires et supervise les soins fournis. Ainsi, il est impératif que ce projet dont la phase finale n'a pu jamais voir le jour depuis plus de 20 ans, soit discuté conjointement avec la direction sanitaire départementale depuis la conception jusqu'à la finalisation afin de s'assurer qu'il s'articule avec la politique de santé au niveau central et que le MSSP prendra toutes les dispositions nécessaires pour que le projet aboutisse dans 10 mois. La réhabilitation sera réalisée par un OPS spécialisé à recruter par appel d'offre. La supervision sera réalisée par le comité de suivi et d'évaluation.

Le budget du projet est approximativement **2,5 millions de gourdes**. Environ 65 % de ce montant servira au fonctionnement du centre. Les travaux d'aménagement, l'achat des équipements et matériels absorbera 35 % du montant total du projet.

Tableau 12 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de rendre opérationnel le dispensaire de Cazale

Lignes de dépenses	Montant (G^de^)	Sources de financement pressenties
Étude technique	60 000	Mairie
Supervision des travaux	25 000	OMS/OPS
Travaux de réaménagement	300 000	Mairie
Achat équipements et matériels	500 000	MSPP
Fonctionnement sur 2 ans	1 600 000	MSPP
Total	**2 485 000**	

Environ 15 % du montant global sera financé par les taxes et contributions collectés par la mairie. Le MSPP et d'autres bailleurs de fonds seront sollicités pour environ 85 % du budget total du projet.

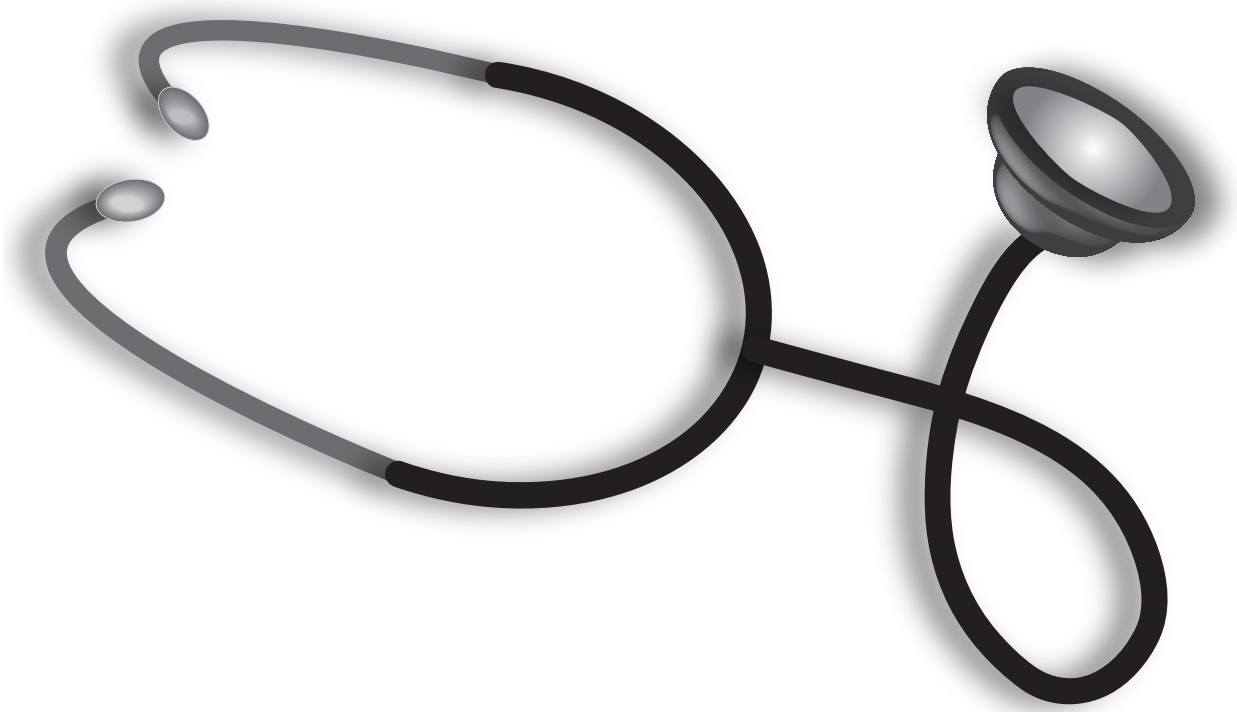

5.4.3 Étude pour l'extension du réseau d'adduction d'eau de Cabaret

L'eau, élément nécessaire au bien-être de chaque individu et indispensable à la vie, devient de plus en plus contaminée à l'instar de Source Matelas fortement polluée par les minerais de souffre et de moins en moins accessible aux habitants de certaines zones de la commune de Cabaret comme des quartiers du centre ville, des localités de la 1e et de la 4e section. En effet, une pression croissante et excessive s'exerce sur les systèmes d'approvisionnement d'eau de la commune de Cabaret à cause de l'augmentation très accélérée de sa population dont la croissance est à estimée à 2,49 %. De plus, la population de certaines localités parcourt des kilomètres pour s'approvisionner en eau. C'est le cas de la 1e section, particulièrement à Bercy, Malingre, Gariche Raboto, Labeaudrie, Levèque, Manegue et de la 2e section, en particulier les localités de Deska, Belanger, Gariche Prince, Foveaux, Bailleul et Royal. Par ailleurs, le temps mis par le système d'adduction d'eau par pompage de Torcelle est insuffisant pour approvisionner les abonnés, soit en moyenne 15 à 20 minutes par jour suivant une fréquence variant de 1 à 3 fois par semaine dans la plupart des quartiers du centre ville et les zones urbanisées.

Par ailleurs, le système d'approvisionnement par pompage de Torcelle est saturé et ne dessert plus que 30 % de la population environ. Les infrastructures, mises en place depuis les années 2000, s'usent avec le temps et commencent à se dégrader. Les exigences d'entretien régulier du système d'exploitation par pompage sont onéreuses et occasionnent des crises d'approvisionnement d'eau. De plus, le système est vulnérable aux inondations. La mairie est dépassée par le coût d'exploitation très élevé du système qui entraîne des dépenses mensuelles de l'ordre de 126 500 gourdes. De plus, le cumul des dettes des abonnés s'élève à 200 000 gourdes au cours du mois de septembre 2011. Ce manque à gagner, cette précarité financière due au manque de rentabilité du système est l'une des causes du blocage récurrent du réseau, durant parfois jusqu'à deux mois.

Par contre, la commune a la possibilité d'exploiter la source Arbre à Pins à haut débit et à régime permanent dans la localité de Bethel. La source Arbre à Pins est relativement proche (6 km) des zones environnantes de forte densité de population. De surcroît, la localisation topographique stratégique de la source Arbre à Pins sur les hauteurs permettra de construire un système d'adduction par gravitation.

Le but du projet vise à améliorer les conditions de vie de la population.

L'objectif du projet est de permettre à la population des localités de la 1e section, de la 2e section, de Source Matelas, Lafiteau et Titanyen au niveau de la 3e section, et environ 75 % des habitants de la 4e section de la commune de Cabaret d'avoir accès à l'eau en qualité et en quantité d'ici deux ans.

La mise en œuvre de ce projet conduira vers les résultats suivants : le réseau d'adduction d'eau par pompage de Torcelle est réhabilité ; la source Arbre à Pins est captée et exploitée et facilite l'accès à l'eau potable à environ 85 % des familles des zones ciblées ; l'étude de faisabilité de l'exploitation de la source Grand Chemin est effectuée ; l'environnement immédiat de ces sources est propre et protégé ; environ 20 agents sont formés ; des systèmes de traitement chimique sont installés sur les réseaux. Puis à long terme, l'incidence et la prévalence des maladies d'origine hydrique particulièrement les gastro-entérites comme le choléra, les infections génitales et les maladies de la peau sont diminuées d'environ 35 %, deux ans après le début du projet.

La spécificité technique de ce projet exige une étude préalable qui coûtera environ **un million de gourdes**, fonds que la mairie pourra dégager de son budget lors de l'exercice fiscal 2011-2012. Le coût de la réalisation des travaux sera déterminé par cette étude.

5.5 Domaine des infrastructures

5.5.1 Réhabilitation du réseau routier de la Commune de Cabaret

Au quotidien la commune de Cabaret fait face au problème d'interconnexion de son centre ville avec ses sections communales. Cette situation s'explique par le mauvais état de ses voies de pénétration, entravant le transport et handicapant la vie économique et sociale de la commune (coûts élevés de mouvement des produits marchands, difficulté d'accès aux écoles, etc.). Dans le cadre de ce projet, les voies de pénétration suivantes, reliant la route nationale #1 aux localités distantes du centre ville de Cabaret, seront réhabilitées :

- route communale vers 4e Fond-Blanc et vers Bethel (passant par Damier) ;
- tronçon carrefour L'évêque jusqu'à Dessable ;
- tronçon carrefour Maïtou jusqu'à Malingue ;
- route de St-Gérard (vers Simonette) ;
- route de Deschapelles jusqu' à la route Conseille ;
- de carrefour Mme Jeudi jusqu'à carrefour Bauliana.

Les résultats escomptés de ce projet de réhabilitation de 25 km de routes sont la régularisation du transport comme moyen de communication, favorisant le renforcement des activités agro-économiques et donc l'interconnexion des différentes agglomérations de la commune.

Photo 13 - Le mauvais état des routes cause souvent des accidents

Photo 14 - Route d'accès d'une section communale

Comme stratégie de mise en œuvre, ce projet devra beaucoup compter sur la mobilisation des ressources de la commune (tant humaines que matérielles) ; et sur la technique de répartition des travaux par lot, en fonction des axes prioritaires et des engagements obtenus auprès des potentiels bailleurs de fonds. La mobilisation des riverains et des élus locaux pour l'exécution des travaux dans leurs zones respectives et dans la mise en place d'un système d'entretien est aussi à prendre en compte. La durée d'exécution globale des travaux est de 48 mois.

Ces travaux coûteront approximativement **348 millions de gourdes** au total pour les 25 km, à raison d'une moyenne de 14 millions gourdes pour 1 km de tronçon réhabilité, incluant la canalisation, l'étude et la supervision. Toutefois, l'étude devra confirmer le type d'aménagement à faire et le montant nécessaire, qui n'est ici présenté qu'à titre indicatif.

Tableau 13 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de réhabilitation du réseau routier de la commune de Cabaret

Lignes de dépenses	Montant (G^de^)	Sources de financement pressenties
Étude technique de faisabilité	15 125 000	MTPTC (50 %) PNUD (50 %)
Travaux de réhabilitation (environ 25 km)	302 500 000	Mairie (16 %), MTPTC/ CNE/PNUD/ USAID (84 %)
Supervision des travaux	21 175 000	MTPTC (90 %) Mairie (10 %)
Entretien sur 3 ans	9 075 000	Mairie
Total	**347 875 000**	

5.5.2 Reconstruction du pont Sophi sur la route reliant Cazale au centre ville de Cabaret

Le pont Sophi, construit pendant le mandat du président Henry Nanphy en 1988, est un pont d'une travée en béton armé de 16 m de portée et de 4 m de débouché libre. Aujourd'hui il représente un danger pour les gens qui l'empruntent à cause de son basculement, sa réduction à une voie due à l'endommagement de la dalle de transition gauche et des affouillements aux pieds de la culée gauche, et les ouvrages de protection qui sont brisés. En ce sens, sa reconstruction va permettre de relier la 2e section et le centre-ville à la 4e section communale Cazale, et offrira la possibilité de franchir la rivière Torcelle à Sophi en tout temps et en sécurité. De manière spécifique, le projet vise à **(i)** aménager une voie de transition dans la rivière en interdisant la circulation de véhicules pour éviter des cas d'accident; **(ii)** reconstruire le pont, et; **(iii)** aménager les ouvrages connexes de protection du pont.

En termes de stratégie, une cellule composée des élus locaux (CASEC et ASEC) sera mise sur pied sous le leadership de la mairie pour sensibiliser d'une part les parlementaires de la zone afin qu'ils portent cette doléance au pouvoir central (MTPTC, CNE) et, d'autre part, faire une plaidoirie auprès des bailleurs de fonds (USAID, BID, Banque mondiale, etc.). Ensuite, des pourparlers seront aussi entrepris avec le directeur du CNE pour assurer la démolition du pont actuel lors de la mobilisation de l'entreprise qui exécutera les travaux.

Photo 15 - Le pont Sophi

L'exécution globale des travaux s'étalera sur 16 mois. L'estimation globale du projet est de **vingt-huit millions six-cents-soixante-cinq gourdes (28 665 000 Gde)**.

Tableau 14 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de reconstruction du pont Sophi sur la route reliant Cazale au centre ville de Cabaret

Lignes de dépenses	Montant (Gde)	Sources de financement pressenties
Conception et études structurales (montage du dossier d'appel d'offre)	1 300 000	Mairie (50 %), USAID (50 %)
Démolition du pont et des murs de protection à proximité endommagés	1 755 000	CNE (100 %)
Reconstruction du pont Sophi et les ouvrages connexes au pont (aménagement amont et aval au voisinage du pont)	23 400 000	MTPTC (50 %) USAID, BID, BM (50 %)
Supervision des travaux (contrôle qualité, suivi et autres)	2 210 000	Mairie (25 %), MTPTC (75 %)
Total	**28 665 000**	

La mairie compte mobiliser un million deux-cent-deux-mille-cinq-cent gourdes (1 202 500 HTG) d'une part, au niveau de la conception et les études structurales (montage du dossier d'appel d'offre) et d'autre part, au niveau de la supervision des travaux (contrôle qualité, suivi et autres), ce qui représente 4 % du montant total. De plus, elle sollicitera auprès des institutions étatiques (MTPTC et CNE respectivement) treize millions trois-cent-cinquante-sept-mille-cinq-cent gourdes (15 112 500 HTG), soit 53 %, et auprès d'autres bailleurs de fonds douze millions trois-cent-cinquante-mille gourdes (12 350 000 HTG), soit 43 % du montant global du projet.

5.5.3 Création d'un centre communautaire pouvant aussi servir d'abri provisoire à Cabaret

L'offre de loisir, de sport et d'activités physiques pour les personnes de 16 à 35 ans n'est pas toujours adaptée au besoin de cette clientèle particulière. Ces individus ont besoin de d'activités qui correspondent à leur rythme de vie. Les bienfaits de la pratique de loisir, du sport et de l'activité physique sont connus mais peu expérimentés en Haïti. Pourtant, la pratique de ces activités a des impacts positifs significatifs autant sur la santé physique et mentale que dans la diminution des problèmes sociaux. Ce centre communautaire aura pour mission de regrouper les jeunes de la commune en vue de leur offrir une gamme d'activités en loisirs, sport et activités physiques adaptés à leurs besoins, intérêts et mode de vie.

De plus, de part sa position géographique, la commune de Cabaret figure parmi les premières sur la carte de vulnérabilité de la république d'Haïti. Sur les six dernières années (2005-2011) la commune a subi trois grandes inondations. La plus cruelle est la dernière enregistrée en date du 6 au 7 septembre 2007. Elle n'a pas été non plus épargnée par le séisme du 12 janvier 2010.

La vulnérabilité de la commune peut être aussi expliquée par l'insuffisance des infrastructures appropriées (églises, écoles) capables d'héberger provisoirement la population en cas de catastrophe majeure et l'absence (dans le temps) de système d'alerte dans la commune. La construction de ce centre, à vocation d'abri provisoire, offrira à la population avoisinante cette possibilité de :

- servir d'espace culturel, récréatif et de loisirs pour les jeunes de la commune ;
- accueillir décemment 200 familles en cas d'alerte cyclonique.

En termes de stratégie, on fera la vulgarisation et la sensibilisation communautaire pour mieux impliquer les jeunes et la population la plus vulnérable. Le comité de gestion du centre assurera sa promotion et entreprendra des démarches auprès des institutions publiques et les organisations non gouvernementales (ONG) intervenant dans la zone pour solliciter d'autres fonds. La mairie mettra à disposition du projet un terrain approprié dans une position stratégique de la commune. Dans la mise en œuvre du projet, on encouragera l'entreprise adjudicataire d'utiliser au maximum la main d'œuvre locale surtout dans les travaux non spécialisés.

Les résultats espérés sont les suivants :

- les modules de bâtiments sont construits totalisant environ 650 m² selon les normes parasismiques et anticycloniques en vigueur dans le pays ;
- la clôture d'un périmètre de 200 ml est érigée, y compris barrière et aménagement de la cour ;
- six salles de jeux sont aménagés pouvant servir de dortoirs pour accueillir environ 1 000 personnes en cas de catastrophe naturelle.

La durée d'exécution globale des travaux est estimée à 12 mois.

L'estimation globale du projet est de **seize millions neuf-cent-vingt-mille gourdes**.

Tableau 15 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de création d'un centre communautaire pouvant aussi servir d'abri provisoire à Cabaret

Lignes de dépenses	Montant (G^de^)	Sources de financement pressenties
Conception et études structurales (montage du dossier d'appel d'offre)	650 000	Mairie (50 %) USAID, OIM, PNUD (50 %)
Acquisition et installation des matériels et équipements	2 100 000	Rotary Club, FOKAL
Construction des modules du bâtiment	13 000 000	USAID, OIM, PNUD, FAES. ONU-HABITAT (75 %) Mairie (25 %)
Supervision des travaux (contrôle de qualité, suivi et autres)	780 000	Mairie
Administration et entretien sur 3 ans	390 000	Mairie
Total	**2 485 000**	

Les travaux seront financés à environ 28 % par les taxes collectées par la mairie. D'autres financements seront recherchés à hauteur de 72 % pour réaliser le projet. Les engagements des supporteurs/financeurs du projet feront l'objet de protocole d'accord avec la mairie.

5.5.4 Création d'un centre de formation professionnelle et technique à Cabaret (CFPT)

Le taux élevé de jeunes dans la commune achevant leurs baccalauréats et leur 9e année fondamentale abandonnant le parcours scolaire sans un métier est décevant et décourageant. Cette situation pourrait s'expliquer d'une part, par l'insuffisance des écoles techniques existant actuellement (offre vs demande) et d'autre part, par les maigres moyens financiers dont disposent les parents pour envoyer ces jeunes élèves poursuivre leurs études ailleurs. Contrairement à certaines autres communes de la République, la commune de Cabaret dispose de terrain public. Ce centre sera construit à Haut Damier afin de le placer à l'abri de la menace fréquente d'inondation.

Les objectifs spécifiques sont :

- identifier le site et construire les infrastructures devant servir de cadre de d'enseignement et de formation professionnelle et technique ciblée pour 500 apprenants ;
- développer une formation qualifiante technique et professionnelle susceptible de garantir l'insertion socioprofessionnelle et économique des apprenants.

La stratégie consistera en la mobilisation et la sensibilisation communautaire et la vulgarisation du projet pour impliquer tous les concernés. On priorisera la main d'œuvre locale, surtout dans les travaux non spécialisés et les travaux spécialisés s'il en existe. De même, autant que possible, les textes régissant l'enseignement et la formation, l'organisation de l'établissement et les statuts du personnel et des apprenants doivent être inspirés du reforme Bernard et du contexte de globalisation actuelle. La mairie sera chargée de recruter un consultant pour les études techniques (conception et calcul structural) selon les normes en vigueur. Pour que les objectifs visés soient atteints, les résultats ci-après seront attendus :

- les plans de masse et de distribution des bâtiments ainsi que les plans architecturaux des infrastructures devant ériger les structures d'enseignement de formation et de vie estudiantine, sont réalisés ;
- le site est aménagé et les infrastructures sont construites ; les salles de cours et les ateliers d'apprentissage sont conformes aux normes ;
- le centre est opérationnel.

La durée d'exécution globale des travaux est estimée à 12 mois. L'estimation financière globale du projet est de **cinquante millions de gourdes**.

Photo 16 - Début de construction des dortoirs d'une école professionnelle

Tableau 16 - Récapitulatif des dépenses prévues pour le projet de création d'un centre de formation professionnelle et technique à Cabaret (CFPT)

Lignes de dépenses	Montant (Gde)	Sources de financement pressenties
Conception et études structurales (montage du dossier d'appel d'offre)	3 000 000	Mairie (50 %) USAID/ BMPAD/FAES (50 %)
Acquisition et installation des matériels et équipements	2 100 000	Rotary Club (100 %)
Construction des modules du bâtiment	32 000 000	Mairie (50 %), USAID/MICT/ BM/FAES (50 %)
Supervision des travaux (contrôle de qualité, suivi et autres)	1 500 000	Mairie (100 %)
Administration et entretien durant la première promotion (3 ans)	3 800 000	Mairie (50 %) Entreprises privées (50 %)
Personnel enseignant et autres durant deux ans (hypothèse faite qu'à partir de la troisième tous les enseignants seront nommés officiellement par le MENFP)	7 200 000	Mairie (50 %) entreprises privées (50 %) MENFP (100 %) à partir de la troisième année suivant le modèle du centre pilote
Total	**49 600 000**	

La mairie compte mobiliser vingt quatre millions cinq cent mille gourdes, soit 49 % et sollicitera auprès d'autres bailleurs de fonds et institutions étatiques 51 % du montant global du projet. Les engagements des supporteurs/financeurs du projet feront l'objet de protocole d'accord avec la mairie.

6. Présentation et analyse sommaire de l'état des services

Pour la mise en œuvre du PIM, il faudra une administration municipale fonctionnelle et efficace. Celle-ci doit être en mesure de planifier, exécuter et suivre les opérations qui se réalisent en régie, et de superviser et contrôler celles qui sont confiées à des prestataires privés, communautaires ou parapubliques. Une telle administration doit être performante et doit avoir une bonne maîtrise des domaines techniques présents dans le PIM. En d'autres termes, le PIM ne va pas se réaliser seul, ni par l'entremise d'acteurs extérieurs, face à une mairie dysfonctionnelle. Par conséquent, il est nécessaire de déterminer les mesures prioritaires à prendre pour renforcer les directions et des services municipaux qui auront la charge des projets afin qu'ils puissent accomplir correctement leur mission.

Ce chapitre vise à dégager quelques propositions de renforcement institutionnel nécessaire pour la réalisation du PIM. Commençant par une présentation et une analyse de l'organisation des directions et services, il met en exergue certaines mesures à prendre sur le plan organisationnel et en termes de mobilisation d'expertises pour la planification et l'exécution réussie des différents projets du PIM.

L'analyse prend appui sur des entrevues individuelles semi-structurées conduites avec les principaux responsables de la mairie et sur une revue des normes prescrites par la loi, et les consignes et orientations fournies par le MICT en matière d'organisation de l'administration municipale.

6.1 Les services administratifs et services techniques communaux

Selon un modèle d'organigramme conçu et vulgarisé par le MICT, la structure type d'une administration communale devrait comprendre quatre directions : Affaires administratives et financières, Affaires sociales, Développement et Gestion du territoire, et Protection civile. Chacune des directions peut être subdivisée en services et sous-services comme indiqué ci-dessous.

A. Direction des affaires administratives et financières :

- ressources financières,
- budget,
- comptabilité,
- biens et équipements,
- ressources humaines.

B. Direction des affaires sociales :

- assistance sociale,
- santé,
- éducation-alphabétisation,
- cimetière,
- culture et loisir.

C. Direction du développement et de la gestion du territoire :

- assainissement,
- voirie,
- urbanisme/génie municipal,
- aménagement,
- planification du développement.

D. Direction de la protection civile :

- sécurité,
- urgence, désastre et incendie.

L'analyse de l'organigramme vulgarisé par le MICT suscite quelques observations et suggestions.

1) Le niveau de structuration proposé par le MICT concerne les communes de grande et moyenne taille. Pour les petites communes comme Cabaret, il serait suffisant d'avoir des services et sous-services bien organisés et éviter de créer des directions ou des services dont ils n'ont pas encore besoin vu le volume d'activités qu'ils gèrent. Par exemple, un sous-service Logistique peut s'occuper de la logistique et de la gestion des biens et équipements. Le conseil municipal peut ne pas avoir besoin d'un cabinet mais d'un ou de deux conseillers dont les profils peuvent changer selon les besoins.

2) Les services techniques se regroupent dans les trois dernières directions listées ci-haut. Ce sont donc ces trois directions et leurs services qui doivent s'assurer de la réalisation des projets contenus dans le PIM.

3) Certains services ou sous-services importants ne sont pas mentionnés, tels que :

- communication,
- secrétariat,
- archives générales,
- logistique,
- patrimoine,
- marchés et abattoirs,
- eau potable (au moins couplé à l'assainissement).

4) La mention de l'aménagement à côté de l'urbanisme fait un peu double emploi. Il est suggéré de regrouper Planification du développement/Urbanisme/Aménagement, qui sont plus des instances de planification, et de garder le génie municipal, qui est chargé plus particulièrement de l'exécution des travaux, comme un service à part.

Il serait mieux d'envisager un organigramme modifié en fonction des remarques précédentes et de s'en servir comme base de référence pour l'analyse de la situation des directions et services de la mairie de Cabaret dans la perspective de l'élaboration et de l'application du PIM.

Figure 1 - Organigramme de référence d'une administration municipale revu

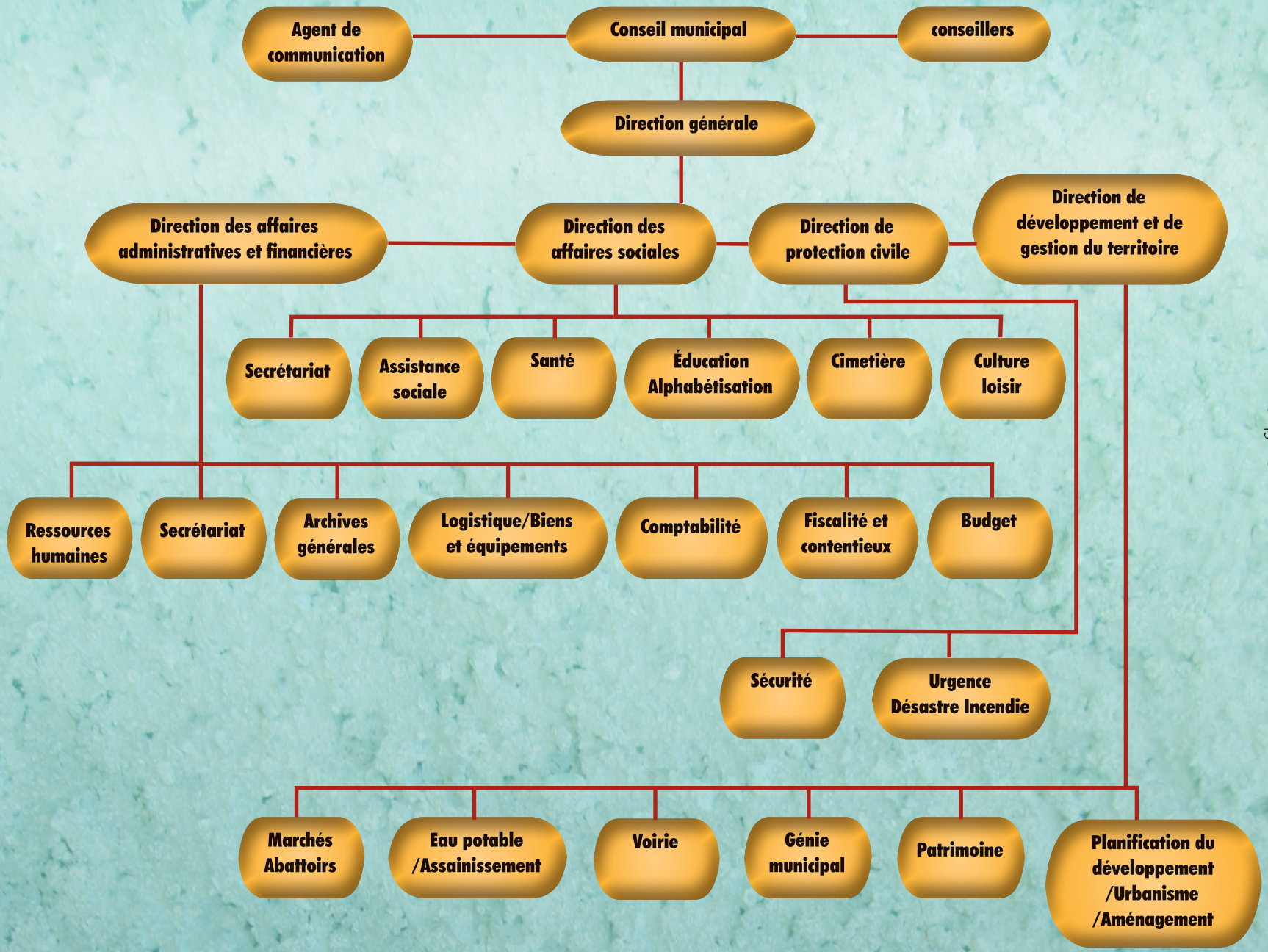

Le tableau suivant établit la correspondance entre les directions et services réels ou virtuels de l'administration communale de Cabaret et les 22 idées de projet priorisées dans le cadre de l'élaboration du PIM. Ce tableau invite à réfléchir sur les ajustements à faire dans l'administration et son organigramme pour permettre la bonne prise en charge des projets du PIM.

Tableau 17 - Correspondance entre les directions et services municipaux réels ou virtuels, et les projets du PIM

Directions	Services	Projets
Affaires sociales	Santé	1) Renforcement du centre de santé du centre ville
		2) Rendre opérationnel le dispensaire de Cazale
		3) Création, équipement et maintenance de 4 centres de traitement de l'eau à Torcelle, Bretelle, Cazale et Source Matelas, et formation du personnel
		4) Création et équipement d'un service municipal d'inspection sanitaire
		5) Sensibilisation de la population sur les dangers de la consommation et l'utilisation des produits avariés
	Éducation-alphabétisation	6) Création d'une école communale au niveau de la 4e section Cazale
		7) Création d'un centre technique et professionnel
Développement et Gestion du territoire	Assainissement, eau potable et environnement	8) Extension du réseau d'adduction de l'eau de Cabaret
		9) Protection des sous-bassins versants surplombant les rivières de Bretelle et de Torcelle
		10) Gestion des déchets dans les zones urbanisées de la commune et le centre ville
	Marchés et abattoirs	11) Construction d'un marché moderne dans la ville de Cabaret
		12) Construction d'un marché moderne à Titanyen
		13) Construction d'ateliers et de kiosques pour les artisans à Fond des Blancs
	Planification du développement / urbanisme /aménagement /génie municipal	14) Création d'une gare routière au niveau du centre ville de Cabaret
		15) Renforcement du système électrique aux moyens de lampadaires à énergie solaire
		16) Réhabilitation du parc de la Jeunesse
		17) Numérotage des maisons du cadre bâti communal
		18) Reconstruction du pont Sophi sur la route de Cazale
		19) Pavage en adoquins des rues du centre ville de Cabaret (3 km)
		20) Réhabilitation du réseau routier de la commune (25 km)
Protection civile	Urgence/Désastre	21) Création d'un centre communautaire pouvant aussi servir d'abri provisoire
Autre (projets ne relevant pas de la mairie)		22) Relocalisation des sinistrés dans des sites aménagés

Signalons que le projet classé dans la rubrique « Autre », malgré sa pertinence étant donnée la vulnérabilité de la commune par rapport aux intempéries, ne relève pas des compétences de la mairie. Cette dernière fera des démarches auprès des autorités compétentes pour encourager la réalisation du projet.

6.2 Présentation de la situation actuelle des directions et services de la mairie de Cabaret

Au total, un nombre de 82 personnes travaillent à la mairie de Cabaret, dont 3 grands commis de l'État (le maire principal et les deux maires adjoints) et 79 employés permanents.

Le tableau qui suit donne une vue globale de la répartition des employés.

Tableau 18 - Effectif et affectation des employés

Services ou entités	Postes	Effectifs
Secrétariat général	1 secrétaire général	1
Service Administration	1 caissier payeur, 1 secrétaire, 1 réceptionniste, 1 chauffeur, 1 gardien, 1 agent de sécurité, 4 ménagères, 1 messager, 1 laveur d'autos	12
Service Fiscalité	1 chef de service, 1 assistant chef de service, 5 agents fiscaux	7
Service Génie municipal	1 chef de service, 8 agents municipaux	9
Service Voirie	1 inspecteur, 22 cantonniers	23
Service Domaine	1 chef de service, 1 coordonnateur des inspecteurs, 1 aide coordonnateur, 10 inspecteurs de marchés, 3 responsables d'abattoirs, 3 responsables de cimetières, 3 responsables de parc, 1 responsable d'inhumation, 2 jardiniers	25
Service Protection civile	1 chef de service et 1 agent de protection civile	2
Total		**79**

Les remarques suivantes sont formulées par rapport au personnel de la mairie.

A. Le cabinet du Conseil municipal

En guise de cabinet, le conseil municipal bénéficiait des services d'un avocat comme conseiller juridique. Depuis sa nomination comme juge en août 2008, il n'est plus disponible.

B. La Direction générale

La direction générale est assurée par un secrétaire général qui est chargé aussi de la gestion du personnel.

C. Les directions et les services

La mairie de Cabaret ne compte aucune direction. Les services sont gérés par des chefs de services, sauf dans le cas du service du Domaine qui a provisoirement à sa tête un assistant-chef de service. Les six services présents au sein de la mairie sont :

1) **Le service de l'administration :** ce n'est pas tout à fait structuré comme un vrai service. Il n'y a pas un administrateur à sa tête. Le secrétaire général ou le maire principal remplissent souvent des rôles qui incomberaient à l'administrateur. Pour ce qui concerne la comptabilité, elle est assurée par un caissier payeur formé en comptabilité informatisée. Ce service mérite d'être renforcé par le recrutement d'un comptable et d'un responsable des archives pour assurer le suivi de l'exécution du PIM et appuyer la gestion des dossiers de la fiscalité.

2) **Le service de fiscalité :** ce service aura besoin du support de l'administration pour le suivi financier. Un plan de structuration de ce service est en train d'être préparé par le GRIDE dans le cadre d'une assistance technique offerte par l'USAID-LOKAL dans la mobilisation des recettes municipales.

3) **Le service de génie municipal :** ce service compte un seul ingénieur civil qui remplit le poste de chef de service et huit inspecteurs municipaux. L'effectif est insuffisant pour garantir la technicité dans la planification et l'exécution des travaux de génie de la mairie, d'autant que les inspecteurs s'adonnent essentiellement à la vérification des normes dans les constructions en cours et à l'octroi de places dans les marchés. Il faut souligner que ce service souffre aussi de l'absence du service d'urbanisme qui devait en être complémentaire.
4) **Le service de voirie :** vue la taille de la commune et le volume de déchets produits, le nombre d'employés est jugé suffisant. Toutefois, le facteur limitant est la disponibilité d'un seul camion. Il faudra un deuxième camion.
5) **Le service du domaine :** ce service bénéficie d'un effectif adéquat, notamment des inspecteurs. Ils viennent parfois en renfort au service de génie municipal.
6) **Le service de protection civile :** il compte deux employés (salariés) renforcés par le comité communal de la protection civile et les comités locaux qui ont été constitués au niveau de chaque section communale, comme envisagé dans le Système national de gestion des risques et désastres. Ce service a bénéficié de l'appui technique et financier du projet PUGRD financé par la Banque mondiale et exécuté par l'ONG canadienne CECI. Depuis 2010, un appui est apporté à la mairie de Cabaret par l'USAID-LOKAL pour monter, structurer et équiper les comités locaux. Le comité communal de protection civile de la ville compte 32 membres et chaque comité local au niveau de chaque section communale compte 25 membres. Ce service bénéficie aussi de l'appui technique, financier et institutionnel de la Direction de protection civile au niveau de l'État central.

D. Des manques notoires

Nous pouvons souligner qu'à Cabaret certaines tâches sont remplies par des suppléants à cause de l'inexistence des services compétents. En effet, le secrétaire général et le maire gèrent les ressources humaines, en l'absence d'un administrateur.

- La comptable et le maire assurent la planification budgétaire.
- Le service de génie municipal essaie de combler le vide créé par l'absence d'un service d'urbanisme.
- Le service eau et assainissement. Les travaux d'assainissement sont réalisés par le service de voirie et le service de génie municipal. Un service autonome, hébergé à la mairie, gère le système d'eau potable. Les entrées de fonds permettent de payer l'ingénieur, les plombiers et les autres employés de ce service.
- Le maire titulaire et le secrétaire général remplissent certaines tâches comme l'assistance sociale relevant du service des affaires sociales qui n'existe pas.

PHOTO 17 - LOT D'ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DE PROTECTION CIVILE

6.3 Mesures à adopter pour l'exécution et la gestion des projets

La mairie ne peut pas mener à bien l'exécution du PIM dans son état actuel. Elle doit se doter de personnel et s'équiper de matériels roulant et informatique nécessaires pour faire fonctionner tous les services qui seront impliqués dans ce travail ou faire appel à des compétences externes. Cela dit, différentes mesures seront envisagées selon les projets à mettre en œuvre.

A. Mesures touchant à la structure interne de la mairie

Pour assurer la planification et la mise en œuvre des projets relevant des compétences de la mairie, les services techniques les plus concernés par les mesures sont ceux de la santé, de l'éducation et du génie municipal.

Toutefois, pour assurer un suivi correcte des activités et faire la reddition des comptes, la mairie doit aussi envisager la réorganisation de sa direction administrative en un vrai service ayant à sa tête un comptable licencié qui jouera le rôle d'administrateur-comptable. Le service recrutera aussi un responsable des archives fiscales.

Pour le groupe de projets (au nombre de 6) touchant les domaines de la santé et de l'assainissement, le MSPP est déjà présent dans la commune par l'intermédiaire du bureau communal de santé. Un médecin (généraliste ou spécialiste en santé communautaire) sera recruté comme consultant par la mairie. Il servira d'interface pour la mairie auprès des partenaires travaillant en santé, fera des visites de supervision dans les centres et dispensaires de santé construits par la mairie et des visites de routine dans les écoles communales. Il appuiera aussi l'équipe de la protection civile en situation d'urgence.

Il n'existe pas de service des affaires sociales ni d'éducation. Pourtant, le PIM prévoit deux projets de création d'école, un centre communautaire à vocation d'abris provisoires et il y a déjà huit écoles communales à Cabaret non suivies par la mairie. Il faudra au moins un responsable pédagogique, si possible, diplômé du Centre de formation pour les écoles fondamentales (CFEF) car 10 sur 11 des écoles seront de cycle primaire.

Rappelons que 14 des 22 projets mentionnés au tableau sont des projets de construction ou ayant un volet construction. Cela dit, le service de Génie municipal sera très sollicité durant la mise en œuvre du PIM, notamment pour la supervision et la réalisation de certaines études techniques préalables à l'exécution des projets. En fonction de cette mission principale, le staff actuel (composé du chef de service qui est un ingénieur civil et des inspecteurs) mérite d'être renforcé par un architecte-urbaniste (pour les travaux de planification en lien avec l'urbanisme) et un autre ingénieur civil ayant l'habitude de la supervision de l'exécution des travaux et de la gestion des appels d'offre.

Cinq des 23 projets figurant dans le PIM concernent le domaine de l'environnement. Pour y faire face, il est suggéré à la mairie de recruter un consultant en environnement en vue de la planification détaillé, la préparation des appels d'offre et le suivi des projets.

B. Mesures pour les projets nécessitant des compétences externes

Certains projets complexes demandent une gestion quotidienne étalée dans le temps après la phase d'exécution proprement dite du projet. Une bonne gestion s'avérera nécessaire pour pouvoir entre autres, couvrir les coûts récurrents. Pour le projet de création d'une gare routière au niveau du centre ville, le service de génie municipal interviendra dans la supervision des firmes recrutées pour la phase de construction. Mais après la construction, il est suggéré à la mairie de recourir à un système de gestion délégué pour ce projet. Une telle approche permettrait à la mairie d'assurer un contrôle adéquat du service, sans s'enliser dans les tâches quotidiennes de gestion.

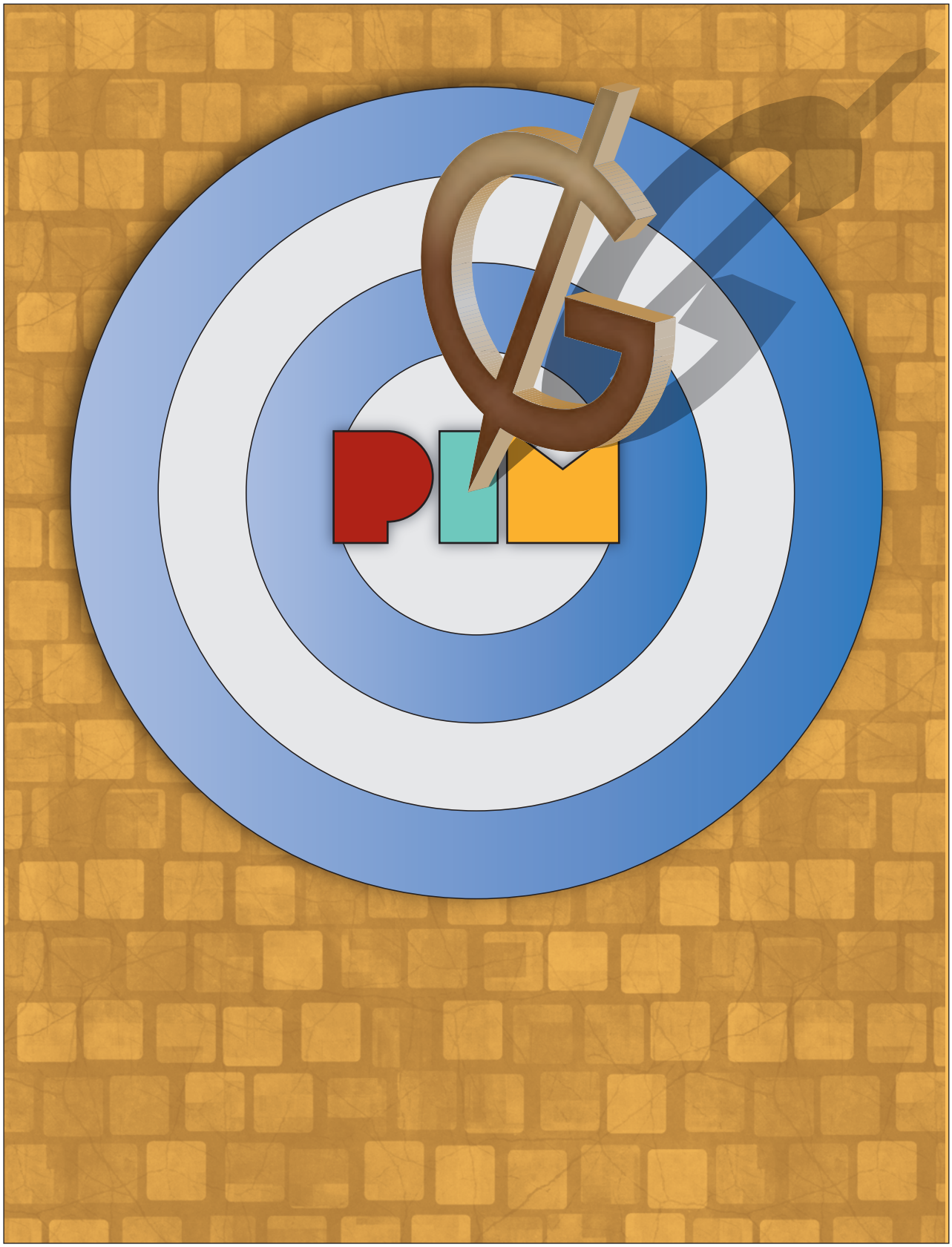
PLM

7. Nature des interventions prioritaires, stratégies et estimation financière du PIM, et programmation annuelle

Le Plan d'investissement municipal a permis de définir un programme d'action à travers des projets liés aux services publics. Sur une base consensuelle, l'administration communale, les CASEC, ASEC et la population, aidés d'une équipe d'assistance technique ont priorisé 14 idées de projets devant mieux orienter le conseil communal pour les investissements sur les cinq prochaines années.

Ces investissements à court, moyen et long terme doivent tenir compte d'abord du budget communal et ensuite d'autres sources de financement. C'est ainsi que la mairie s'est engagée dans un processus de mobilisation fiscale devant faire passer progressivement le budget communal de vingt-quatre millions à la première année à cinquante millions de gourdes dès la troisième année. Ce qui donne des prévisions de recettes de l'ordre de **208 000 000 gourdes (5 200 000 $US)** pour le quinquennat 2012-2017.

7.1 Nature des interventions et estimation financière globale du PIM

Nous présentons dans le tableau de la page suivante les prévisions de dépenses sur 5 ans pour les 14 fiches de projets qui ont été priorisées. Nous tenons à souligner que ces dépenses seront distribuées par année. Certains projets peuvent être lancés et finalisés dès la première année. D'autres attendront la deuxième ou la troisième année, en fonction de la progression des recettes.

Étant donné que les recettes des deux premières années sont volontairement estimées à un bas niveau, la mairie de Cabaret recherchera un plus fort taux de cofinancement durant cette période. Certains projets tels que la construction des marchés du centre ville et de Titanyen, la gestion des ordures, le renforcement du centre de santé de la ville, du dispensaire de Cazale, la correction et le renforcement du système électrique au moyen de lampadaires à énergie solaire dans les quatre sections communales seront, entre autres, lancés dès l'exercice 2012-2013. Le tableau qui suit donne une idée globale mais il faut aller dans la programmation annuelle du financement des projets pour avoir une idée plus précise du rythme de leur réalisation et des financements associés.

Pour terminer, il faut noter que ces projets ne visent pas uniquement à la mise en place des infrastructures mais aussi à leur mise en fonction. Par exemple, en plus des coûts de construction, on prévoit la prise en charge des coûts de fonctionnement. Pour avoir une idée plus claire de la structure des dépenses de ces projets, il faut consulter les tableaux récapitulatifs des budgets des projets présentés au chapitre 5 du document.

Il est important de rappeler comme l'indique le tableau qui suit que la mise en œuvre de ces 14 premiers projets nécessitera près de 684 millions de gourdes de financement. La mairie apportera en fonction des nouvelles dispositions prises par rapport à la mobilisation fiscale dans laquelle elle s'est fortement engagée près de 21 % de ce montant et recherchera un cofinancement à hauteur de 79 %.

Le tableau qui suit donne une idée de la nature des actions ainsi qu'une estimation globale des fonds à mobiliser pour la mise en œuvre des projets.

Tableau 19 - Nature des interventions et estimation financière globale du PIM préliminaire

Projets		Montant total (Gde)	Apport Mairie	Apport autres bailleurs
I	Construction d'un marché dans la ville de Cabaret	50 725 000	3 125 000	47 600 000
II	Construction d'un marché à Titanyen	27 925 000	3 125 000	24 800 000
III	Protection des sous-bassins versants surplombant les rivières de Bretelle et de Torcelle	27 700 000	17 268 000	10 432 000
IV	Gestion des déchets dans les zones urbanisées de la commune et le centre ville	17 250 000	6 625 000	10 625 000
V	Création d'une gare routière dans la ville de Cabaret	13 760 000	3 525 000	10 235 000
VI	Renforcement du système électrique de la commune aux moyens de lampadaires à énergie solaire	16 420 000	3 786 667	12 633 333
VII	Pavage en adoquins des rues du centre ville de Cabaret (3 km)	61 600 000	13 108 334	48 491 666
VIII	Réhabilitation du réseau routier de la commune (25 km)	347 875 000	57 092 499	290 782 501
IX	Reconstruction du pont Sophi sur la route reliant Cazale au centre ville de Cabaret	28 665 000	1 202 500	27 462 500
X	Création d'un centre communautaire à vocation d'abris provisoire à Cabaret	16 920 000	4 745 000	12 175 000
XI	Création d'un centre de formation professionnelle et technique à Cabaret (CFPT)	49 600 000	24 500 000	25 100 000
XII	Renforcement du centre de santé du centre ville	21 777 000	6 137 000	15 640 000
XIII	Rendre opérationnel le dispensaire de Cazale	2 485 000	360 000	2 125 000
XIV	Étude pour l'extension du réseau d'adduction d'eau de cabaret	1 000 000	1 000 000	0
Total		**683 702 000**	**145 600 500**	**538 102 500**
Pourcentage		**100**	**21**	**79**

7.2 Stratégies de financement

Plusieurs sources de financement seront mises à contribution pour appuyer la mise en œuvre du présent PIM préliminaire. Entre autres, on peut signaler :

- le financement par la commune sur la base des recettes fiscales de l'exploitation des bâtis et des équipements marchands. La municipalité devra donc s'engager dans une stratégie de mobilisation fiscale efficace pouvant répondre aux besoins de financement du PIM préliminaire. La population en tant que bénéficiaire et usager des infrastructures et des services doit s'engager aux côtés de la mairie ;
- la contribution des agences internationales, des ONG, des projets nationaux de développement ;
- le financement par le budget national à travers les subventions de l'État central.

De ce fait, la mairie de Cabaret de part sa taille (faible capacité fiscale) devra rapidement développer une stratégie de mobilisation de ressources en direction de chacune des sources de financement citées ci-dessus. Cette stratégie comportera selon les cas des actions de plaidoyer, de *lobbying*, de recherche et négociation de financement, en vue de l'obtention de lettres d'intention pour les projets pour lesquels un appui financier a été sollicité.

7.3 Programmation pluriannuelle

La programmation pluriannuelle est basée sur la détermination des coûts suivant les actions et les années. Elle permet de savoir le coût annuel des projets et, en même temps du PIM lui-même. Elle sera un guide capital lors de l'élaboration annuelle des budgets municipaux. La démarche de planification financière s'est appuyée sur l'estimation des coûts, les prévisions des recettes de la mairie sur les cinq prochaines années et les engagements obtenus par la mairie pour certains projets auprès des bailleurs de fonds et institutions étatiques. La planification des activités a permis de déterminer les coûts afférents à celles-ci pour chaque année de mise en œuvre.

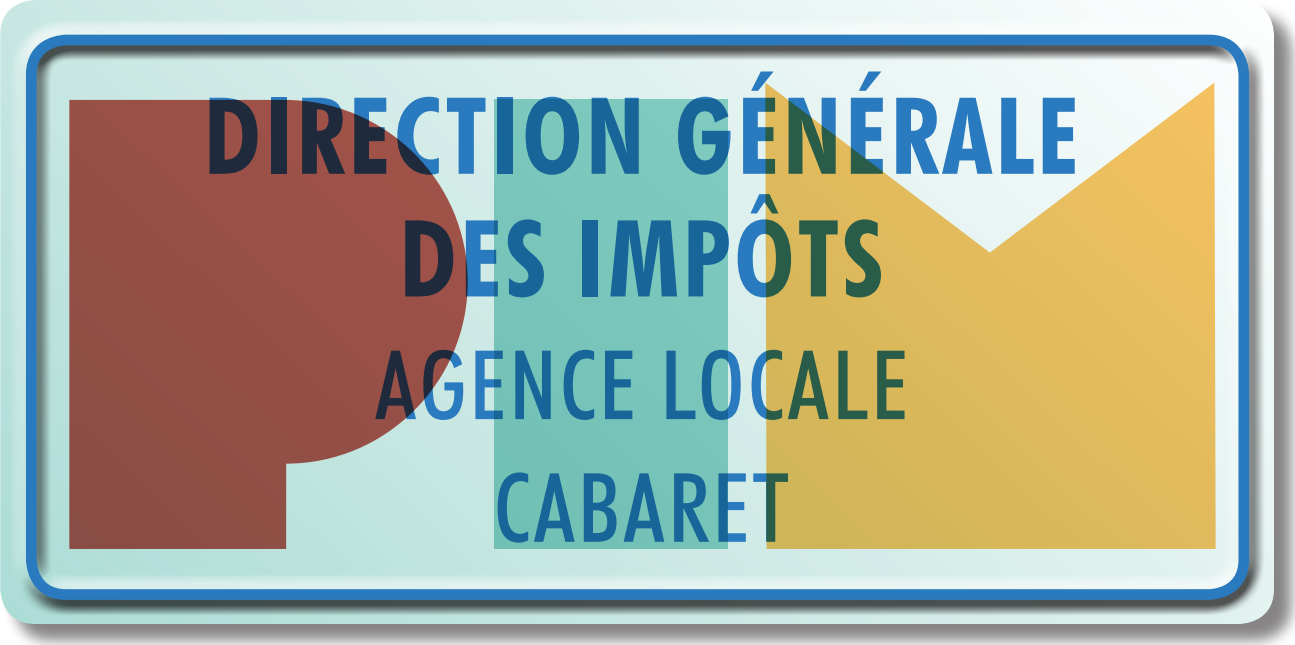

Tableau 20 - Programmation annuelle du financement des projets

Titre des projets	Lignes de dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	MONTANT (Gde)
Construction d'un marché dans la ville de Cabaret	Mobilisation et sensibilisation de la population	25 000					25 000
	Acquisition de terrain	2 000 000					2 000 000
	Recensement des marchands	100 000					100 000
	Étude socio-économique	2 000 000					2 000 000
	Étude technique	2 800 000					2 800 000
	Construction du marché	20 000 000	20 000 000				40 000 000
	Supervision générale	1 400 000	1 400 000				2 800 000
	Formation et accompagnement du comité de gestion	1 000 000	0				1 000 000
	Total	**29 325 000**	**21 400 000**	**0**	**0**	**0**	**50 725 000**
Construction d'un marché à Titanyen	Campagne de sensibilisation et de motivation de la population	25 000					25 000
	Acquisition de terrain	2 000 000					2 000 000
	Recensement des marchands	100 000					100 000
	Étude socio-économique	2 000 000					2 000 000
	Étude technique	1 400 000					1 400 000
	Construction du marché	10 000 000	10 000 000				20 000 000
	Supervision générale	700 000	700 000				1 400 000
	Formation et accompagnement du comité de gestion	1 000 000	0				1 000 000
	Total	**17 225 000**	**10 700 000**	**0**	**0**	**0**	**27 925 000**

Titre des projets	Lignes de dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	MONTANT (G^de)
Protection des sous-bassins versants surplombant les rivières Bretelle et Torcelle	Sensibilisation	250 000					250 000
	Organisation des rencontres de mobilisation de l'action	500 000	500 000				1 000 000
	Aménagement des 100 hectares de terre des sous-bassins versants	5 000 000	5 000 000	0			10 000 000
	Reprofilage ds rivières (à déterminer)						
	Correction des ravines (à déterminer)						
	Acquisition de matériels de formation pour 60 pépiniéristes	100 000	0				100 000
	Formation de 15 agents forestiers		100 000				100 000
	Formation de 60 pépiniéristes		250 000				250 000
	Mise en place des pépinières	2 934 000	8 134 000	4 932 000			16 000 000
	Curage périodique des rivières sur 5 ans (à déterminer)						
	Total	**8 784 000**	**13 984 000**	**4 932 000**	**0**	**0**	**27 700 000**
Gestion des déchets solides dans les zones urbanisées et le centre ville de Cabaret	Sensibilisation	250 000	250 000				500 000
	Identification et aménagement de 5 sites	312 500	312 500	625 000			1 250 000
	Études complémentaires	250 000	250 000				500 000
	Achat et distribution des équipements	5 000 000	5 000 000				10 000 000
	Fonctionnement sur 5 ans : carburant et entretien des équipements	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	Total	**6 812 500**	**6 812 500**	**1 625 000**	**1 000 000**	**1 000 000**	**17 250 000**

Photo 18 - Reprofilage des rivières Bretelle et Torcelle

Titre des projets	Lignes de dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	MONTANT (G^de)
Création d'une gare routière dans la ville de Cabaret	Études complémentaires	1 660 000					1 660 000
	Mobilisation/sensibilisation		100 000				100 000
	Préparation du site	150 000	50 000				200 000
	Construction de la gare		3 562 500	3 562 500	2 375 000		9 500 000
	Supervision des travaux		150 000	150 000			300 000
	Acquisition de matériels et équipement		500 000	500 000			1 000 000
	Formation et accompagnement du comité de gestion			500 000	500 000		1 000 000
	Fonctionnement de la gare sur 5 ans (personnel et autres) (recettes internes)						0
	Total	**1 810 000**	**4 362 500**	**4 712 500**	**2 875 000**	**0**	**13 760 000**
Renforcement du système électrique au moyen de lampadaires à énergie solaire pour les quatre sections communales de Cabaret	Étude technique de faisabilité	200 000					200 000
	Mobilisation/sensibilisation	50 000					50 000
	Acquisition et implantation de 100 lampadaires	6 250 000	3 125 000	3 125 000	1 250 000	1 250 000	15 000 000
	Achat et installation de 200 bancs			133 333	133 333	133 334	400 000
	Entretien annuel des lampadaires			385 000	192 500	192 500	770 000
	Total	**6 500 000**	**3 125 000**	**3 643 333**	**1 575 833**	**1 575 834**	**16 420 000**
Pavage en adoquins d'environ 3 km de rues dans le centre ville de Cabaret	Étude technique de faisabilité	2 200 000					2 200 000
	Pavage en adoquins des rues (environ 3 km)		22 000 000	22 000 000	5 500 000	5 500 000	55 000 000
	Supervision des travaux		1 145 833	1 145 833	229 166	229 168	2 750 000
	Entretien sur 3 ans			550 000	550 000	550 000	1 650 000
	Total	**2 200 000**	**23 145 833**	**23 695 833**	**6 279 166**	**6 279 168**	**61 600 000**
Renforcement du centre de santé du centre ville	Étude technique	1 120 000					1 120 000
	Supervision des travaux		1 100 000	1 100 000			2 200 000
	Travaux de réaménagement	2 508 500	2 508 500				5 017 000
	Achat équipements et matériels		2 000 000	2 000 000			4 000 000
	Travaux de construction		4 000 000	4 000 000			8 000 000
	Fonctionnement sur 2 ans			720 000	720 000		1 440 000
	Total	**3 628 500**	**9 608 500**	**7 820 000**	**720 000**	**0**	**21 777 000**

Titre des projets	Lignes de dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	MONTANT (G^de)
Étude pour l'extension du réseau d'adduction d'eau potable de Cabaret	Étude technique	500 000					500 000
	Total	**500 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**500 000**
Rendre opérationnel le dispensaire de Cazale	Étude technique	60 000					60 000
	Supervision des travaux	25 000					25 000
	Travaux de réaménagement	300 000					300 000
	Achat équipements et matériels	500 000					500 000
	Fonctionnement sur 2 ans		800 000	800 000			1 600 000
	Total	**885 000**	**800 000**	**800 000**	**0**	**0**	**2 485 000**
Réhabilitation du réseau routier de la commune de Cabaret	Étude technique de faisabilité		5 125 000	5 000 000	5 000 000		15 125 000
	Travaux de réhabilitation (environ 25 km)		127 241 250	68 172 500	51 952 502	55 133 748	302 500 000
	Supervision des travaux		5 293 750	5 293 750	5 293 750	5 293 750	21 175 000
	Entretien sur 3 ans			3 025 000	3 025 000	3 025 000	9 075 000
	Total	**132 535 000**	**76 491 250**	**60 271 252**	**63 452 498**	**347 875 000**	**2 206 500**

Photo 19 - Un trou dans la route du centre ville

Titre des projets	Lignes de dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	MONTANT (G^de)
Reconstruction du pont Sophi sur la route reliant Cazale au centre ville de Cabaret	Conception et les études structurales (montage du dossier d'appel d'offre)	650 000	325 000	325 000			1 300 000
	Démolition du pont et des murs de protection à proximité endommagés		1 755 000				1 755 000
	Reconstruction du pont Sophi et les ouvrages connexes au pont (aménagement amont et aval au voisinage du pont)			11 700 000	11 700 000		23 400 000
	Supervision des travaux (contrôle qualité, suivi et autres)			1 105 000	1 105 000		2 210 000
	Total	**650 000**	**2 080 000**	**13 130 000**	**12 805 000**	**0**	**28 665 000**
Création d'un centre communautaire pouvant aussi servir d'abri provisoire à Cabaret	Conception et les études structurales (montage du dossier d'appel d'offre)	325 000	325 000				650 000
	Acquisition et installation des matériels et équipements		1 050 000	1 050 000			2 100 000
	Construction des modules du bâtiment	3 250 000	3 250 000	3 250 000	3 250 000		13 000 000
	Supervision des travaux (contrôle de qualité, suivi et autres)	390 000	390 000				780 000
	Administration et entretien sur 3 ans		130 000	130 000	130 000		390 000
	Total	**3 965 000**	**5 145 000**	**4 430 000**	**3 380 000**	**0**	**16 920 000**
Création d'un centre de formation professionnelle et technique à Cabaret (CFPT)	Conception et les études structurales (montage du dossier d'appel d'offre)	1 500 000	750 000.	750 000			3 000 000
	Acquisition et installation des matériels et équipements		525 000	525 000	525 000	525 000	2 100 000
	Construction des modules du bâtiment		8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	32 000 000
	Supervision des travaux (contrôle de qualité, suivi et autres)			500 000	500 000	500 000	1 500 000
	Administration et entretien durant la première promotion (3 ans)			1 200 000	1 200 000	1 400 000	3 800 000
	Personnel enseignant et autres durant deux ans (hypothèse faite qu'à partir de la troisième tous les enseignants seront nommés officiellement par le MENFP)			2 400 000	2 400 000	2 400 000	7 200 000
	Total	**1 500 000**	**9 275 000**	**13 375 000**	**12 625 000**	**12 825 000**	**49 600 000**
	Total pour les 14 projets	**83 785 000**	**243 473 333**	**154 654 916**	**101 531 251**	**85 132 500**	**683 702 000**

Une répartition des coûts des projets suivant les sources de financement par année est résumée dans le tableau ci-dessous. Il convient de souligner que plus de 80 % du coût du financement des projets pour les deux premières années proviennent des autres bailleurs de fonds. Cela est dû au fait que Cabaret est une mairie de petite taille et que les recettes municipales des deux premières années sont volontairement estimées à un bas niveau.

Même à partir de la troisième année, le budget d'investissement municipal ne permettra pas à la mairie de mettre en œuvre les projets identifiés dans le PIM, voire à réaliser les huit autres projets et aussi de répondre à des situations d'urgence qui pourront éventuellement survenir durant ce quinquennat sans un niveau de support externe considérable.

De ce fait, la mairie de Cabaret devra continuer à développer et à intensifier une stratégie de mobilisation de ressources en direction de chacune des sources de financement citées ci-dessus.

Tableau 21 - Répartition des coûts des projets suivant les sources de financement par année

Année	Coût total (G^de^)		Mairie		Autres bailleurs	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	83 785 000	12,25	16 800 000	20	66 985 000	80
2	243 473 333	35,61	23 800 000	10	219 673 333	90
3	154 654 916	22,62	35 000 000	23	119 654 916	77
4	101 531 251	14,85	35 000 000	34	66 531 251	66
5	85 132 500	12,45	35 000 000	41	50 132 500	59
Total	**683 702 000**	**100**	**145 600 000**	**21**	**538 102 000**	**79**

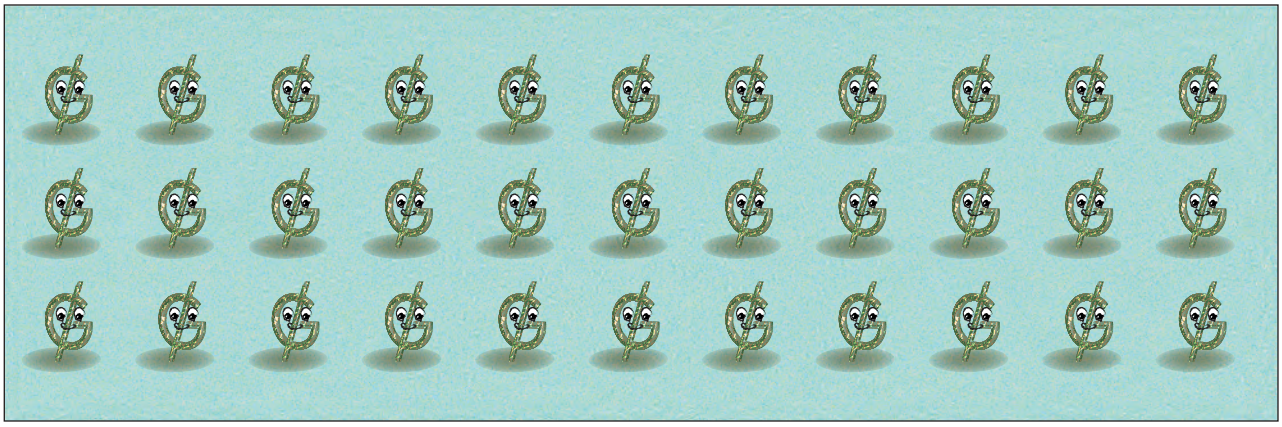

8. Conclusion

Le plan d'investissement municipal (PIM) est un outil de planification qui permet de définir un programme d'action à travers des projets liés aux services publics. C'est un document qui aide le conseil communal à définir l'amélioration du cadre de vie, l'attractivité de la commune, à guider l'aménagement physique de la ville, à mettre en place les équipements municipaux par des investissements à court, moyen et long terme en tenant compte d'abord du budget communal et ensuite d'autres sources de financement.

Sa préparation a permis aux différents acteurs (conseil municipal, les CASEC, ASEC, la population, institutions d'appui-conseil) de porter leurs efforts vers les actions qui permettent de faire des choix et d'agir pour assurer une occupation et un développement harmonieux de leur territoire ainsi que la qualité de vie de leur population actuelle et future.

Son élaboration a respecté une démarche participative qui a largement pris en compte les préoccupations de la population.

Le PIM ainsi élaboré doit être adopté, vulgarisé et mis en œuvre par le conseil municipal aidé des acteurs de la société civile et le gouvernement central. Les actions programmées doivent être suivies et évaluées périodiquement en vue de s'assurer de leur efficacité.

Un nombre de 14 projets constituent la première priorité du PIM, avec une forte présence dans le domaine des infrastructures (quatre projets), en santé/eau potable et assainissement (trois projets) de l'urbanisme (trois projets). Les besoins de financement pour l'exécution sur une période de cinq ans de l'ensemble de ces quatorze projets sont estimés à **683 702 000 gourdes**. La mairie, de sa faible capacité fiscale et à partir de sa nouvelle politique fiscale ne pourra apporter qu'un montant de 145 600 000 gourdes, soit plus de 21 % et espère trouver l'appui d'autres partenaires financiers pour la concrétisation du PIM. Il est à noter que la liste complète des idées de projets priorisées est au nombre de 22.

Il a été diagnostiqué certaines déficiences des services de la mairie. Pour être à même de piloter l'exécution du PIM, la mairie prendra entre autres certaines mesures de renforcement comme la création d'un bureau de communication et d'une direction des finances locales, la restructuration de l'administration et l'augmentation en quantité et qualité du personnel du service de génie municipal.

Enfin, les collectivités, le secteur privé, les organisations de la société civile, la population doivent prendre leur responsabilité et s'unir autour de ce plan afin d'arriver à mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées dans les différents domaines de compétences de la commune en matière d'équipements et de services publics en vue de changer et d'améliorer les conditions de vie de la population.

9. Annexes

A. Termes de référence de l'étude
B. Fiches de projets

© tous droits réservés
Mise en page et graphisme :
Mireia Porta i Arnau
mireiaporta@acett.org
décembre 2011

BUKANTE
EDITORIAL

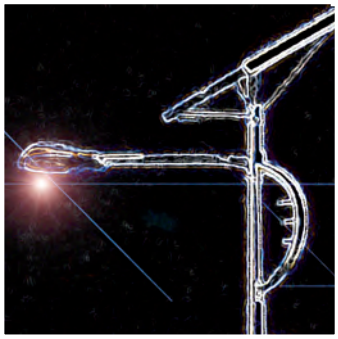

USAID LOKAL
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Intell Consult